



RAPPORT ANNUEL 2015

Société Marseillaise de Crédit





SOMMAIRE

Edito 3

LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

Le territoire de la Société Marseillaise de Crédit	4-5
Faits marquants 2015	6-7
Organes d'Administration, de Direction & Commissaires aux Comptes	8



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Rapport du Directoire	9-19
Le Rapport du Conseil de Surveillance	20
Informations sur les mandataires sociaux	21
Le projet des résolutions	22

LES COMPTES ANNUELS

Bilan	24-25
Compte de résultat	26
Notes annexes aux comptes	27-56

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport sur les comptes annuels	57
Rapport spécial sur les conventions réglementées	58



Édito



Plus de 150 ans au service de notre territoire

Nous avons célébré en 2015 le 150^{ème} anniversaire de la Société Marseillaise de Crédit, fondée en 1865 par des industriels et des commerçants.

Durablement adossée au Groupe Crédit du Nord, la SMC perpétue de Béziers à Menton, au travers de son réseau de **167 agences**, une tradition faite de relationnel de proximité, d'expertise et d'innovation au service de plus de **366 000 clients** particuliers et entrepreneurs.

En 2015, la SMC a affiché de très bons résultats commerciaux et financiers et a activement participé au développement économique régional.

33 000 nouveaux clients nous ont rejoints, essentiellement grâce au « bouche-à-oreille » permettant de constater une hausse de 3,8 % de notre fonds de commerce, confirmant la pertinence de notre modèle tourné vers la recherche de la plus grande satisfaction clients.

Sur 12 mois, le volume de prêts immobiliers mis en place a quasiment doublé et le décaissement des prêts à moyen long terme et crédit bail destinés aux entreprises et professionnels a **augmenté de 35 %**, générant **une hausse** des encours de crédit de **9,7 %**.

Les encours de dépôts **progressent de 8,6 %**.

La conservation bénéficie d'une collecte d'assurance-vie **en hausse de 8,6 %**.

Le Produit Net Bancaire ressort **en hausse de 4,7 %**.

La Société Marseillaise de Crédit a poursuivi en 2015 l'optimisation et le renforcement de ses dispositifs, accentuant ainsi son image de banque moderne et Premium :

- Développement de la Banque Privée,
- Modernisation de son réseau d'agences,
- Renforcement de ses dispositifs commerciaux Entreprises et Professionnels.

Elle a également doté l'ensemble de ses collaborateurs de tablettes confirmant ainsi le positionnement du digital en support complémentaire de la relation client.

La Banque a poursuivi son soutien à la vie culturelle, entrepreneuriale et sportive avec de nombreux partenariats et maintenu une politique active de recrutement.

La Société Marseillaise de Crédit entend poursuivre en 2016 son développement au service de ses clients et de ses collaborateurs.

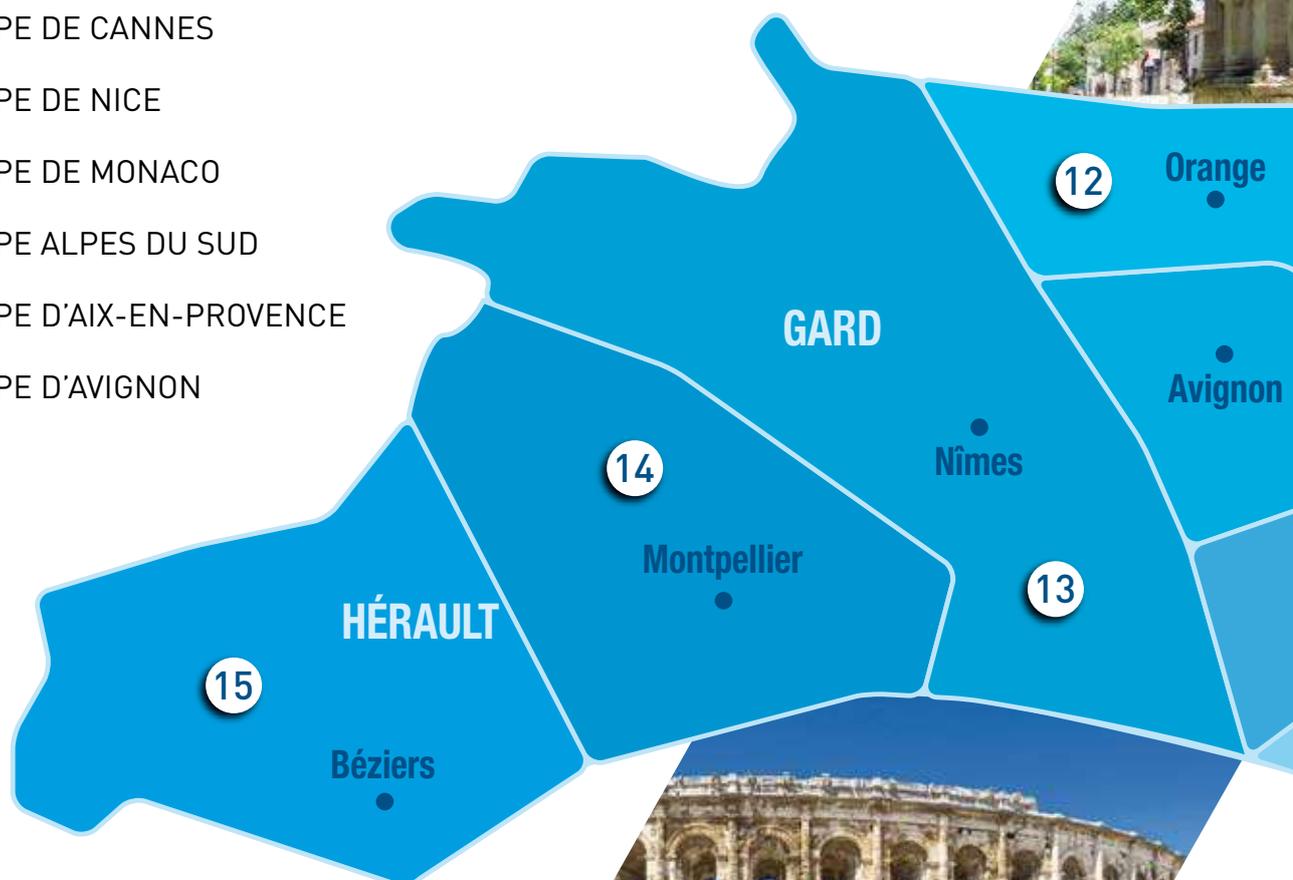
Plus que jamais notre slogan « *Plus loin, avec vous* » sera d'actualité.

Bruno DESCHAMP,
Président du Directoire

LE TERRITOIRE DE LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT



- ① GROUPE MARSEILLE CENTRE
- ② GROUPE MARSEILLE LITTORAL
- ③ GROUPE MARSEILLE EST
- ④ GROUPE DE TOULON
- ⑤ GROUPE DE SAINT-TROPEZ
- ⑥ GROUPE DE CANNES
- ⑦ GROUPE DE NICE
- ⑧ GROUPE DE MONACO
- ⑨ GROUPE ALPES DU SUD
- ⑩ GROUPE D'AIX-EN-PROVENCE
- ⑪ GROUPE D'AVIGNON
- ⑫ GROUPE D'ORANGE
- ⑬ GROUPE DE NÎMES
- ⑭ GROUPE DE MONTPELLIER
- ⑮ GROUPE DE BÉZIERS





HAUTES ALPES

9

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Manosque

ALPES MARITIMES

8

Monaco

7

Nice

6

Cannes

5

VAR

Saint Tropez

4

Toulon

10

Aix en Provence

VAUCLUSE

11

BOUCHES DU RHÔNE

2

Marseille

3

1

La SMC célèbre ses 150 ans !

L'année 2015 a été marquée par la célébration des 150 ans de la Banque, symbolisée par un logo spécifique et des affiches en agence aux couleurs de l'événement

Cet anniversaire a été célébré sur tout le territoire de la banque. Une douzaine de soirées ont été organisées tout au long de l'année dans des lieux emblématiques des principales villes d'implantation de la Banque, réunissant plus de 200 invités clients, partenaires et collaborateurs à chaque manifestation et réaffirmant l'empreinte territoriale et la proximité relationnelle de la SMC.



ACM Monaco



Hôtel de Gaumont Aix



Palais des Sardes Nice



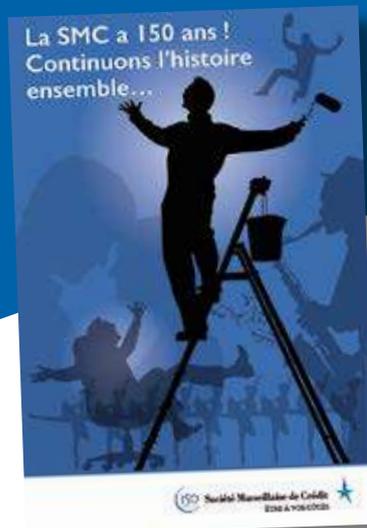
Vitrophanie Siège Marseille



Faits



Musée Fabre Montpellier



**Société
Marseillaise de Crédit**



Un réseau d'agences en constante évolution

La Société Marseillaise de Crédit a continué en 2015 de faire évoluer son réseau d'agences par de nombreuses rénovations ou relocalisations dans des espaces plus spacieux, plus modernes, favorisant la convivialité.

Le Siège historique de la Banque au 75 rue Paradis a également été rénové au niveau de sa façade et de son hall, tout en conservant l'architecture d'époque du bâtiment.

La SMC a complété son dispositif commercial autour de Cannes grâce à l'ouverture d'une nouvelle agence située à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes).



Avignon République



Agence Marseille Notre-Dame du Mont



Agence d'Alès



Théâtre Anthéa Antibes



Agence de Mouans-Sartoux



Agence Marseille La Valentine



Agence Nice Médecin

marquants 2015



Siège Marseille



Siège Marseille



Agence Nice Médecin

Des partenariats pour soutenir le dynamisme du territoire

Banque régionale impliquée sur ses territoires, la SMC a noué plus d'une cinquantaine de partenariats, dans les domaines du sport, de la culture et de l'entrepreneuriat en 2015. Cette démarche pérenne démontre la volonté de la Banque de valoriser les talents, d'accompagner les initiatives locales et ainsi, de soutenir l'attractivité et le dynamisme de son territoire.



CONSEIL DE SURVEILLANCE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Philippe	AYMERICH	Président	
Philippe	AMESTOY	Vice-président	
Philippe	CALMELS	Membre	
Jean-Pierre	BON	Membre	
Stéphan	BROUSSE	Membre	
Françoise	NYSSEN	Membre	
Sylvie	KELLER	Membre	<i>Elue par les salariés</i>
Maurice	VINCENT	Membre	<i>Elu par les salariés</i>

DIRECTOIRE

Bruno	DESCHAMP	Président du Directoire
Michèle	OUALID	Secrétaire Général
Michèle	LECENES	Membre du Directoire
Pierre	CASANOVA	Membre du Directoire

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet Ernst & Young
Cabinet Deloitte

COMITE DE DIRECTION



Marketing

Patrimoine

Risques

Marché des Entreprises

Contrôle

Pilotage & Comptabilité

Banque Privée

Ressources Humaines

Communication

Financement des Professionnels
de l'Immobilier

Logistique et Organisation

Yves **GUIGAY**

Emmanuel **DUEZ**

Gérard **AUSSET**

Patrick **MARGOT**

Franck **DAUTELLE**

Alain **CLAVERIE**

Eric **COULOMBON**

Olivier **JOULAIN**

Philippe **BELLEMIN-NOEL**

Lucien **PARRONCHI**

Sandrine **BECLIN**

Groupes :

Sylvie **BANCHELIN**

Yves **BOYER**

Frédéric **POULARD**

Gérard **LACHICHE**

Eric **CHASSON**

Kader **BOUTALEB**

Michaël **NATAF**

Yves **LEPETIT**

Frédéric **GOUJU**

Sylvain **GUEROUT**

Eric **PLUMENAIL**

Serge **DUMAS**

Christophe **TREVES**

Bernard **GUYAT**

Jean **BALAAM**

Nicolas **GAY**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MAI 2016



RAPPORT DU DIRECTOIRE



Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et à nos statuts, nous vous avons réunis, ce jour, en Assemblée Générale Mixte pour vous rendre compte de l'activité de la Société Marseillaise de Crédit au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.





En 2015, année de ses 150 ans d'existence, la Société Marseillaise de Crédit a réalisé de très bonnes performances, consolidé ses relations avec sa clientèle et son engagement au développement économique de ses territoires d'implantation.

→ **La croissance française reste en retrait dans un contexte mondial contrasté**

Le contexte économique est resté difficile en 2015. Les prévisions de croissance mondiale seraient à un niveau le plus faible depuis 2009 pénalisées par la faiblesse du commerce et le ralentissement marqué des pays émergents.

La croissance des pays émergents est aujourd'hui marquée par de fortes incertitudes. Les signes de faiblesse de l'économie chinoise et les dévaluations successives de sa monnaie au cours de l'été ont suscité l'inquiétude et contribué à une forte volatilité des marchés financiers. Ce contexte a déstabilisé l'ensemble des économies asiatiques, fortement dépendantes de l'activité chinoise. Dans le même temps, le Brésil est entré en récession et la Russie peine à sortir de la crise.

A contrario, le dynamisme de l'économie américaine s'est poursuivi en 2015 avec une consommation tirée notamment par l'appréciation du dollar. L'économie américaine affiche une progression du PIB de 2,4 % et un taux de chômage au plus bas (autour de 5 %). La FED a initié fin 2015 une réévaluation des taux directeurs, amorçant ainsi un début d'inflexion dans la politique monétaire conduite au cours des dernières années.

Le contexte économique s'améliore pour la zone euro, dont la reprise est sensible avec notamment des situations relativement stabilisées et désormais plus favorables en Espagne et en Italie. La dépréciation de la monnaie unique permet un rebond du commerce extérieur et l'accentuation de la politique accommodante de la BCE au cours de 2015 aura continué à soutenir l'investissement des entreprises et des ménages. Les rythmes de croissance au sein de la zone euro demeurent cependant contrastés et encore parfois fragiles, notamment en France. L'inflation reste toujours très basse et pourrait justifier une nouvelle intervention de la BCE.

La France enregistre une croissance de son PIB de 1,1 % en 2015. Cette croissance modérée intervient après une année 2014 atone (+ 0,2 %). Toutefois, l'amélioration du climat des affaires et la hausse du pouvoir d'achat des ménages, porté notamment par la baisse du cours du pétrole (au plus bas depuis 2009), ont contribué à ce rebond. Le taux de chômage reste toutefois élevé (près de 11% à fin 2015) mais serait attendu en léger repli en 2016.

L'indice CAC 40, qui s'établit à fin décembre à 4 637 points, affiche une forte progression de 8,5 % après une année 2014 en demi-teinte (- 0,5 %).

→ **Un contexte régional maussade**

Notre territoire n'échappe pas à la crise.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (catégories A, B et C) a augmenté de 5,8 % en 2015 en PACA (contre 5,0 % en France métropolitaine), avec une progression plus limitée dans le Gard et dans l'Hérault (respectivement + 4,5 % et + 4,4 %).

En 2015, le nombre de défaillances d'entreprises a diminué de 1,2 % PACA, contre une baisse de 2,1 % au niveau national (source COFACE).

Dans un contexte économique régional toujours difficile, la Société Marseillaise de Crédit affiche une forte dynamique commerciale et de très bonnes performances financières

Plus de 33 000 nouveaux clients ont rejoint la Société Marseillaise de Crédit en 2015, dont 27 000 particuliers, 5 000 professionnels et 1 000 entreprises.

Le Produit Net Bancaire est en croissance de 4,7 % à 369,4 M€.

Afin de présenter une approche économique de la performance financière, il convient de retraiter les éléments suivants non récurrents ou liés à des évolutions réglementaires :

- l'incidence des mouvements de provisions sur les encours de PEL et CEL : charge de 2,4 M€ en 2015, contre 1,6 M€ en 2014
- la diminution de 2,0 M€ des dividendes reçus de la Banque Courtois, de la Banque Rhône-Alpes et de Provençale de Participations
- les plus-values de cessions immobilières en 2014 : 0,6 M€
- le coût des liquidités empruntées pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires (ratio LCR en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2015) : 1,0 M€

Retraité de ces éléments, le PNB affiche une progression de 6,0 % par rapport à l'année précédente.

Les frais généraux sont en augmentation de 1,1 % à 235,9 M€.

Impacté par des éléments exceptionnels, le coût du risque atteint 34,9 M€, en augmentation de 13,4 M€ par rapport à 2014.

Le résultat d'exploitation s'établit à 98,6 M€ (+ 0,6 %).

Après prise en compte de 10,4 M€ de gains sur cessions d'actifs (principalement des plus-values sur titres) et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net atteint 72,9 M€, en augmentation de 11,4 %.

→ **La Société Marseillaise de Crédit amplifie le développement de ses relais de croissance**

La production de crédits a atteint un niveau record (2,0 Mds€), tant auprès de la clientèle de particuliers (1,3 Md€) que de la clientèle de professionnels et d'entreprises (0,7 Md€). Les encours de crédits bancaires et de crédit-bail atteignent 6,0 Mds€ en décembre 2015, en progression moyenne de 9,9 % sur l'année.

Le développement de l'épargne financière s'est poursuivi. La collecte sur les contrats d'assurance vie a augmenté de près de 18 % par rapport à 2014. L'activité de la Banque Privée a été également très dynamique avec près de 500 foyers clients fin 2015, soit une évolution de + 36 % sur douze mois.

Enfin, l'activité de Change et de Taux a connu un réel succès en 2015 (+ 57,9 % sur le PNB Change et Taux) témoignant de l'expertise reconnue de notre établissement dans ce domaine.



**→ La Société
Marseillaise
de Crédit poursuit
ses projets visant
à améliorer son
efficacité commerciale
et la satisfaction de ses
clients, avec une attention
particulière portée sur le
multicanal**

La Société Marseillaise de Crédit poursuit l'enrichissement de son poste de travail en agence avec l'intégration de nouvelles situations de travail et de nouveaux produits et services.

La Société Marseillaise de Crédit a équipé en 2015 la totalité de ses collaborateurs de tablettes, se positionnant ainsi à la pointe de l'innovation pour accentuer sa présence auprès de ses clients et renforcer le rôle de pivot du conseiller dans la relation. Tous les conseillers entreprises de la Société Marseillaise de Crédit, fidèles à la tradition de proximité, peuvent désormais, à partir de leur tablette, présenter à leurs clients les produits et services de la banque, réaliser des simulations adaptées aux besoins des clients, récupérer et stocker des documents numérisés. La Société Marseillaise de Crédit bénéficie du partenariat signé par le Groupe Crédit du Nord avec Morpho (Groupe Safran), leader en matière de sécurité numérique, qui lui permet de proposer à ses clients une solution de signature électronique en cours de déploiement sur les tablettes.

Avec ce même objectif d'accroître la réactivité de sa force commerciale, la Société Marseillaise de Crédit a développé depuis l'année dernière une solution Webex. Tous les collaborateurs de la banque ont la possibilité d'organiser une visio conférence et de faire intervenir à distance un spécialiste de manière vivante et interactive. Cette solution mise en place en 2013 est désormais disponible également sur les tablettes des conseillers.

Le digital contribue également à la modernisation de notre promesse relationnelle avec les nouvelles fonctionnalités proposées par les applications. La Société Marseillaise de Crédit continue aussi de déployer de nouvelles approches marketing afin de mieux cibler les besoins de ses clients et de s'adapter à leurs attentes avec pertinence.

Des nouvelles solutions innovantes ont été développées (clavier virtuel permettant de renforcer le dispositif de sécurité, accord avec slimpay qui vient compléter l'offre de paiement en ligne et offre Monesmart qui permet d'utiliser le smartphone comme TPE) ou bien en test (Etoile chèque qui permet de dématérialiser le bordereau de remise et d'effectuer un suivi depuis une application dédiée).

La Société Marseillaise de Crédit poursuit également l'enrichissement des fonctionnalités disponibles dans son application pour smartphone et tablette (iPhone et Android). En 2015, les applications smartphone et tablette ont totalisé plus de 47 000 téléchargements. L'application Société Marseillaise de Crédit sera prochainement la première application bancaire disponible dans le Windows store.

L'accès à la Banque via les canaux à distance poursuit sa progression en 2015. Le nombre de contrats de banque en ligne (internet et mobile) augmente de manière régulière sur tous les marchés. Plus de 215 000 clients étaient équipés fin 2015.

→ Lancement de nouveaux produits

De nouveaux produits et services ont été lancés en 2015 :

Sur le marché des Particuliers et du Patrimoine, la Gestion Initiale permet à nos clients détenteurs d'un contrat d'Assurance Vie de plus de 30 K€ de bénéficier d'un pilotage de leurs avoirs par Etoile Gestion, dans le respect de leurs objectifs d'investissement. En complément, le nouveau Club Norplus, qui propose à ses adhérents une offre de « cash back » sur leurs achats internet, vient renforcer l'attractivité de la convention Norplus. Sur les marchés des Professionnels et des Entreprises, l'offre Santé Collective permet aux employeurs de satisfaire à leur obligation de proposer une complémentaire santé à l'ensemble de leurs salariés à compter du 1^{er} janvier 2016.

→ Evolution du réseau d'agences

La Société a poursuivi ses efforts dans l'évolution de ses agences. De manière à s'adapter à la demande des clients, des évolutions continuent à être apportées au dispositif commercial :

Le Groupe de Nice a expérimenté en 2015 une nouvelle organisation de ses agences :

- élargissement des horaires d'ouverture,
- équipement en Espaces Libre Service dédiés aux Professionnels et aux Entreprises pour les retraits et versements pièces et billets de 6h à 22h 7j/7 à Nice Médecin et à Menton,
- accueils innovants et chaleureux,
- une agence ouverte 6J/7,
- la rénovation de Nice Cimiez et de Nice Médecin.

La Banque a continué à améliorer la qualité de ses agences :

- relocalisation des agences de Manosque et Apt
- rénovation de six agences dont celle du siège Rue Paradis, avec un Espace Libre Service pour les clients Professionnels et Entreprises.

→ La Société Marseillaise de Crédit poursuit sa volonté de mobiliser son expertise au regard des besoins des clients et de leurs évolutions.

Le renforcement de la Banque Privée : une stratégie patrimoniale globale et personnalisée.

Les services de Banque Privée, accessibles à partir d'un million d'euros de patrimoine financier, permettent de répondre aux problématiques complexes qu'un patrimoine de cette importance pose et de proposer des solutions sur mesure.

Six banquiers privés et un ingénieur patrimonial sont présents sur l'ensemble de la région. Aux côtés de leurs clients, ils sont à leur écoute et les conseillent en toute confidentialité dans la constitution, l'organisation, la détention, la valorisation et la transmission de leur patrimoine.

A fin décembre 2015, les encours gérés par la Banque Privée atteignaient 630 millions d'euros (collecte brute de 200 M€ en 2015).

Des conseils personnalisés pour des solutions patrimoniales diversifiées.

Pour les clients Patrimoniaux, la Banque met à disposition à côté du conseiller en agence, un conseiller en patrimoine qui leur apporte l'expertise nécessaire à la gestion et à l'organisation de leurs actifs, tout en respectant leurs objectifs.

En 2015, 45 Conseillers en Patrimoine prennent en charge plus de 50 000 clients.

Le centre de Gestion sous Mandat a été aussi développé, pour offrir aux clients qui le souhaitent une gestion déléguée de leurs actifs financiers en fonction de leurs objectifs de placement.

Huit gérants sont au service de près de 1 900 clients, avec un encours géré proche de 720 millions d'euros.

Des experts à proximité dédiés aux problématiques Entreprises et Professionnelles.

Grâce aux conseils et à l'expertise de ses équipes, la Société Marseillaise de Crédit se veut être un partenaire dynamique et efficace du développement des entreprises de son territoire comme à l'international.

• Un Conseiller et un Gestionnaire clientèle au service de chaque client

Chaque entreprise cliente est accompagnée par un binôme composé d'un conseiller et d'un gestionnaire.

Le conseiller entretient des relations de proximité avec ses clients. Parce qu'il a une culture de banquier, il sait appréhender les différentes facettes de leur activité et préconiser des solutions pertinentes, cohérentes et performantes pour leur entreprise.

Le gestionnaire de clientèle est l'interlocuteur quotidien des services comptables et financiers des entreprises. Ce binôme permet aux clients entreprises de bénéficier d'une grande réactivité et d'une grande qualité de service dans une relation personnalisée et stable dans le temps.

En 2015, la SMC a renforcé ce binôme dans chaque centre d'affaires, de nombreuses formations, journées métiers ont été organisées pour maintenir au niveau d'expertise attendu de ce binôme qui est une originalité de la Banque sur son territoire.

• Des spécialistes qui apportent leur expertise dans la gestion des flux, les financements et les services

La Banque met à la disposition de ses clients des spécialistes qui les guident dans de nombreux domaines comme le commerce extérieur, la gestion d'actifs, l'épargne salariale, les moyens de paiement, le crédit-bail, les opérations de haut de bilan. L'équipe dédiée au crédit-bail mobilier a été renforcée, avec une production en hausse de plus de 40 % sur l'année.

• Un accompagnement de l'activité à l'international

La Société Marseillaise de Crédit dispose d'une offre complète, adaptée aux attentes de ses clients qu'elle conseille notamment sur la gestion du risque de change et de taux, la maîtrise du risque clients et du risque pays, et la gestion de leurs flux à l'international.

Ainsi, une équipe dédiée de quatre gestionnaires polyvalents peut être contactée par les clients, certaines entreprises apportant directement les opérations sur le site d'Aubagne. Les gestionnaires COMEX se déplacent aussi pour des opérations spécifiques dans l'entreprise.

• Renforcement du marché des Professionnels

27 conseillers supplémentaires ont permis de porter la force de vente à près de 200 sur ce marché.

21 conseillers spécialisés ont été formés sur le marché des professions libérales.

→ La Société Marseillaise de Crédit, des engagements dans l'excellence relationnelle et la satisfaction de nos clients.

Nos actions d'innovation, d'organisations commerciales sont guidées par la volonté d'être aux côtés de nos clients et leur simplifier la vie.

Afin de s'assurer d'un niveau de qualité élevé, nous pilotons mensuellement la qualité de notre accueil téléphonique, réalisons des appels mystères en agences, adressons des mails mystères pour nous assurer de la réactivité et de la qualité des écrits et mettons en place une vague annuelle de visites mystères dans toutes les agences.

Chaque année, la Société Marseillaise de Crédit propose ainsi à ses clients d'évaluer la qualité de l'accueil qui leur est réservé, leur relation avec leur conseiller attiré, mais aussi la qualité et la performance des produits et services qui leurs sont proposés.

La note de satisfaction client recueillie par chaque agence est un élément essentiel d'appréciation de sa performance annuelle, et permet de mener en 2016 les plans d'action nécessaires.

Les résultats obtenus ⁽¹⁾ par la Société Marseillaise de Crédit en 2015 sont le reflet de l'excellente qualité de notre relation avec nos clients, cœur de notre modèle de développement.

- Particuliers : 82, note en amélioration de 1 point par rapport à 2014
- Professionnels : 77, note stable par rapport à 2014
- Entreprises : 78, note en amélioration significative de 4 points par rapport à 2014.

Des plans d'action ont été établis dans chaque agence pour poursuivre notre engagement qualité auprès de nos clients.

(1) Baromètre de mesure de la satisfaction client réalisé par l'institut CSA auprès d'un échantillon représentatif de 10 016 clients

→ Les collaborateurs de la Société Marseillaise de Crédit sont au cœur de la stratégie de la Banque. Ils sont professionnels et engagés.

Notre politique de recrutement

La Société Marseillaise a recruté 74 collaborateurs en 2015 pour accompagner son développement.

Ces recrutements concernent les métiers en agence, en relation directe avec la clientèle (conseillers de clientèle professionnels, entreprises, directeurs d'agence, etc.).

Les profils des collaborateurs intégrés sont variés : des jeunes diplômés de Bac+2 à Bac+5, débutants ou disposant d'une première expérience réussie et aussi des candidats plus expérimentés.

Des collaborateurs en alternance

En 2015, la Société Marseillaise de Crédit a accueilli 109 jeunes souhaitant préparer leur diplôme en alternance dans la Banque. L'objectif de la Banque est de les aider à obtenir leur diplôme et de les former tout au long d'un parcours qui nécessite motivation et implication.

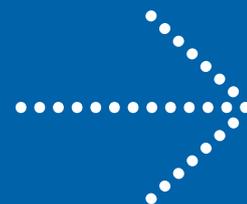
Un accompagnement des collaborateurs dans la montée en compétence et dans leur parcours professionnel

Les métiers sont exigeants : la stratégie fondée sur l'excellence de la relation client nécessite un comportement professionnel de l'ensemble de nos collaborateurs et particulièrement de nos conseillers. Pour les accompagner dans leur professionnalisme et les faire monter en compétence, en plus des formations métier, nos collaborateurs bénéficient d'un suivi personnalisé de la Direction des Ressources Humaines.

En 2015, la Société Marseillaise de Crédit a investi près de 43 437 heures de formation.

151 collaborateurs ont suivi des cycles métiers pour les accompagner dans leur nouveau métier.

15 conventions commerciales ou managériales ont été organisées, pour échanger, donner de la visibilité et du sens aux différents métiers au sein de la Banque.



Activité commerciale

→ Un fort développement du fonds de commerce soutenu par la vague de rachats de crédits à la concurrence

La conquête de 27 000 nouveaux clients Particuliers en 2015 (+ 11,6 % par rapport à 2014) a permis une accélération du développement du fonds de commerce, en croissance de 3,8 %.

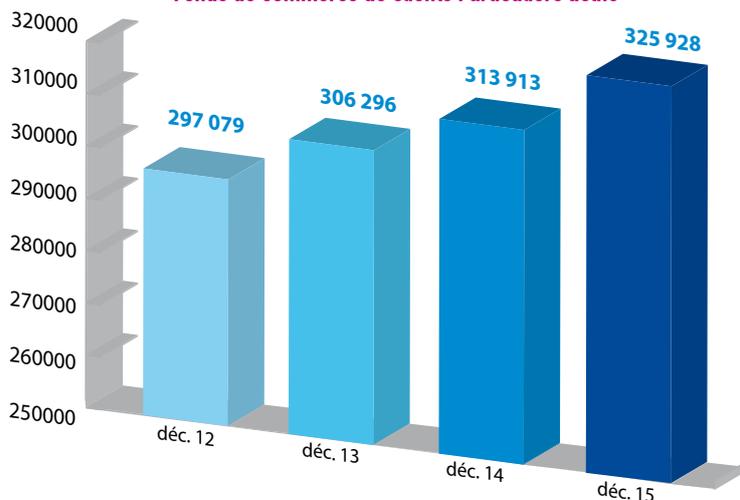
Au 31 décembre 2015, le fonds de commerce compte près de 326 000 clients Particuliers actifs.

La progression du fonds de commerce est fortement soutenue par la vague sans précédent de rachats de crédits. Elle s'accompagne d'une montée en gamme de notre clientèle. Le taux de bascule de nos nouveaux clients dans les segments de clientèle Bonne Gamme et Patrimoniaux a ainsi progressé de plus de 13 points, à 51,5 %. Dans la même période, le rythme de vente demeure élevé, comme l'illustre le taux d'équipement des clients en 6 produits ou plus qui s'est établi désormais à 47,6 %.

L'exercice 2015 a été également marqué par une forte activité sur l'épargne financière. Plus de 11 500 contrats d'assurance vie Antarius Sélection et Antarius Duo et près de 4 700 PEA ont été souscrits dans l'année. La Gestion Initiale, option permettant à nos clients Bonne Gamme et Patrimoniaux de bénéficier d'un pilotage de leurs avoirs, a reçu un accueil très favorable.

Le développement de l'activité de banque/assurance se confirme; en témoigne le succès de la commercialisation des contrats de prévoyance, d'assurances dommages et d'assurances bancaires, avec plus de 27 000 produits souscrits par notre clientèle en 2015. Pour la seconde année consécutive, la commercialisation de notre offre de Multi Risques Habitation atteint ses objectifs avec près de 5 400 contrats vendus.

Fonds de commerce de clients Particuliers actifs



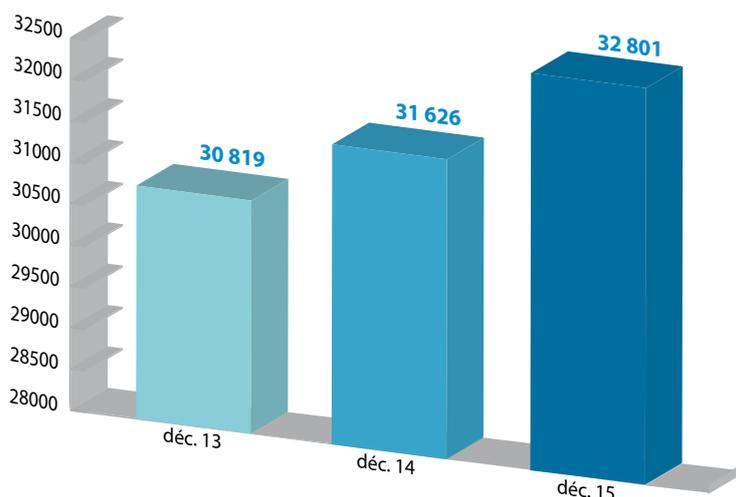
La clientèle de Professionnels progresse également à un rythme soutenu.

La dynamique d'entrées en relation, plus de 5 000 nouveaux professionnels, en progression de 9,9 % par rapport à 2014, s'accompagne d'une attention particulière sur la qualité des prospects ciblés : 50 % sont des entreprises de plus d'un an, et 81 % sont des entrées en relation qualifiées (avec des critères sélectifs sur les notations Banque de France et sur la remise de flux). Au final, le fonds de commerce actif enregistre une progression de 3,7 % (hors relations privées).

Ce résultat témoigne de la qualité du dispositif de proximité de la Société Marseillaise de Crédit avec d'une part, une offre adaptée de produits et services et d'autre part, la présence de conseillers dédiés, en charge tant de la partie commerciale que de la partie privée de la relation.

L'équipement de la clientèle des Professionnels est soutenu par le succès de l'offre packagée Convention Alliance, détenue par près des deux tiers des clients. Par ailleurs, près d'un client sur deux est en relation à la fois commerciale et privée et plus de 40 % de nos clients professionnels sont équipés en 4 produits ou plus.

Fonds de commerce clients professionnels actifs*



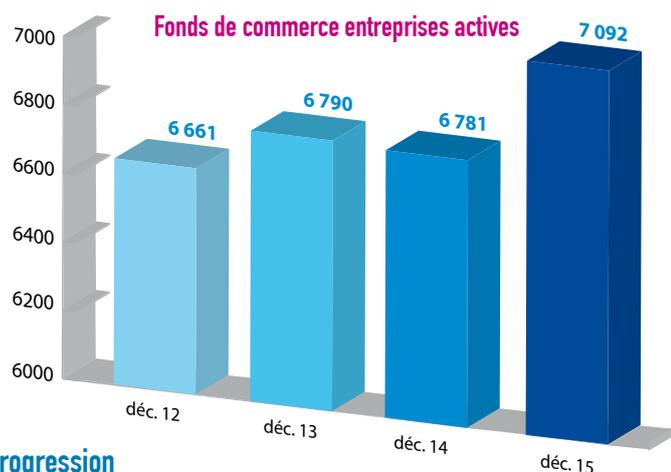
* Données 2012 non disponibles en raison d'un changement de référentiel



Activité commerciale

Le fonds de commerce actif des Entreprises est en hausse de 4,6 %.

Plus d'une entrée en relation sur quatre (28 %) porte sur des sociétés qui réalisent plus de 7,5 M€ de chiffre d'affaires. Le nombre de clients en relation principale a fortement progressé cette année (+ 5,4 %), mettant en lumière les efforts de l'ensemble des métiers de la ligne Entreprises pour fidéliser sa clientèle.



→ Des encours d'épargne bilancielle en très forte progression

Les encours moyens d'épargne bilancielle ont progressé de 8,6%, très largement tirés à la hausse par les dépôts à vue.

Après une année 2014 déjà marquée par une forte collecte de dépôts à vue, la tendance s'est accentuée en 2015. Les encours moyens de dépôts à vue ont progressé de 12,4 % sur le marché des Particuliers. Sur les marchés Professionnels et Entreprises, ils s'inscrivent également en forte croissance à + 13,2 %.

Globalement, en l'espace de 12 mois, les dépôts à vue auront augmenté de près de 500 M€. Ils bénéficient toujours des excédents de trésorerie importants de notre clientèle dans un contexte de faible reprise économique et de possibilités de placements à court terme toujours peu attractives compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt.

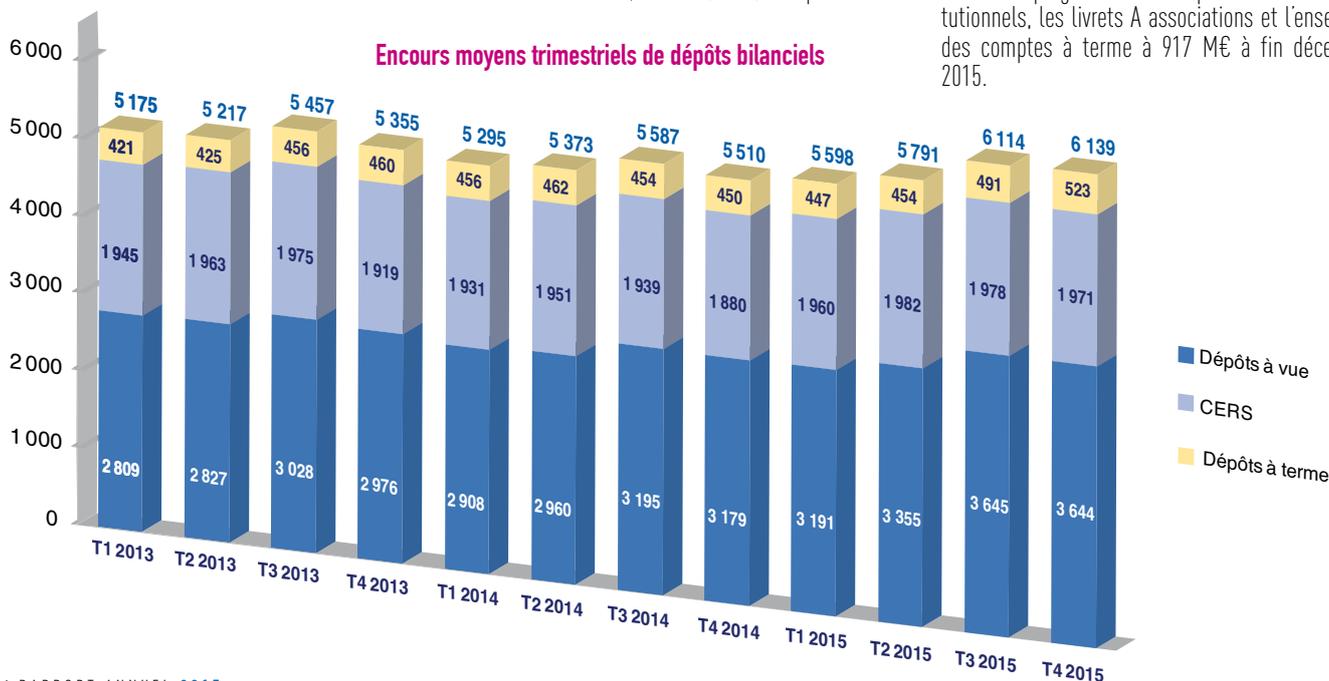
Les encours de CERS augmentent de 2,5 % en moyenne sur l'année.

La décollecte observée depuis mi-2014 sur les avoirs sur livrets (Livrets A, LDD, Comptes sur Li-

vret) s'est poursuivie en 2015 (- 4,5 % d'encours moyens sur l'année), en raison d'arbitrages au profit des supports d'assurance-vie qui drainent l'épargne des ménages.

En revanche, la collecte d'Epargne Logement reste toujours bien orientée, avec un encours en progression de 9,6 % en moyenne sur l'année.

S'agissant des clientèles commerciales, le compte sur livret dédié aux Institutionnels et le compte à terme renouvelable affichent une progression supérieure à 31 % en moyenne annuelle, conduisant le volume d'épargne sur les comptes sur livrets institutionnels, les livrets A associations et l'ensemble des comptes à terme à 917 M€ à fin décembre 2015.





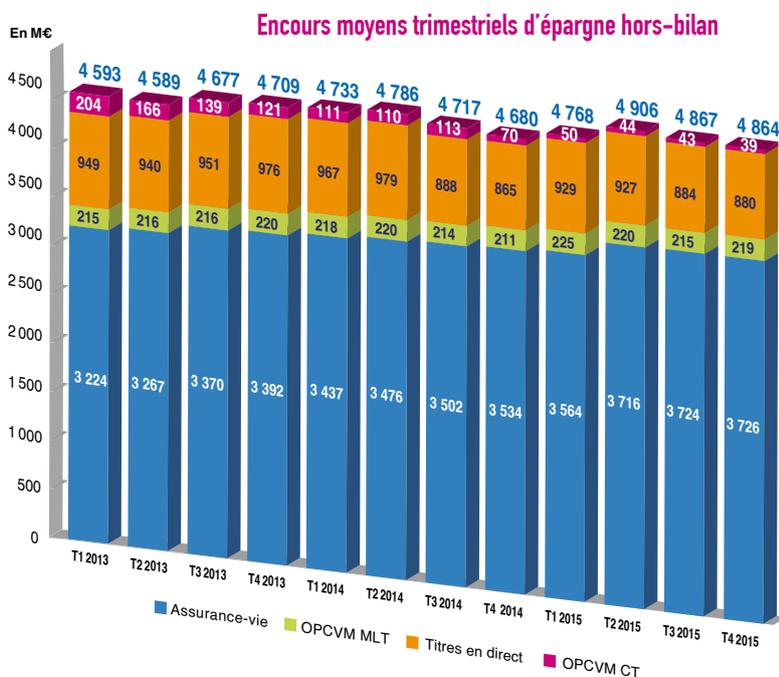
→ **Épargne hors-bilan : accélération de la progression des encours d'assurance-vie**

Dans la continuité d'une année 2014 marquée par une dynamique commerciale soutenue sur l'assurance-vie, l'encours 2015 affiche une progression moyenne de 5,6 % à 3,7 Mds€.

La collecte brute d'assurance vie atteint près de 550 M€ en progression de 17,6 % par rapport à 2014. La part d'unités de compte dans la production 2015 s'établit à 18,2 % (+ 2,0 points par rapport à 2014).

Les encours d'OPCVM à moyen et long terme sont en légère augmentation par rapport à 2014 (+ 1,7 %). L'encours d'OPCVM court terme est pour sa part en fort repli (- 56,3 % en moyenne annuelle), toutes clientèles confondues. Les rendements des SICAV de trésorerie sont en effet fortement impactés par la faiblesse des taux monétaires.

Au total, l'encours d'épargne gérée (bilan et hors bilan) progresse de 5,8 % en moyenne annuelle, atteignant 11,0 Mds€ fin 2015.



→ **Une année historique sur le crédit immobilier**

L'année 2015 a été marquée par un niveau record de production de crédits immobiliers (1,2 Md €) qui a plus que doublé par rapport à 2014. Le phénomène des remboursements anticipés, bien que très significatif, est plus que compensé par les volumes de rachats de crédits à la concurrence.

L'encours de crédits immobiliers progresse de 11,3 % en moyenne sur l'année et s'établit à 3,4 Mds € en fin de période.

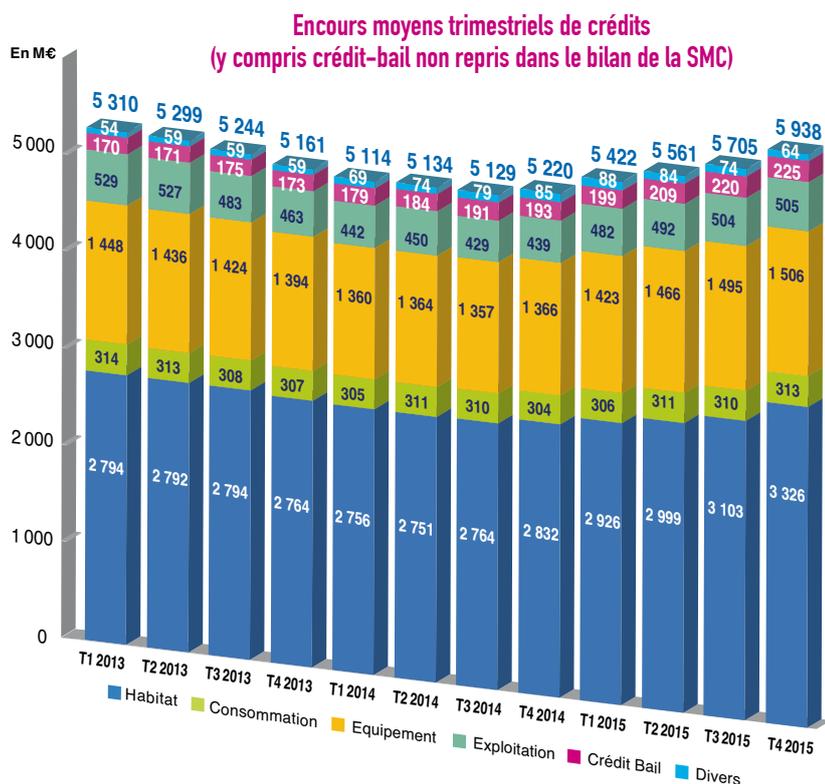
La Société Marseillaise de Crédit continue de mener une politique sélective en matière de risque pour ce qui concerne les montants d'apport personnel, les taux d'endettement et la commercialisation de crédits à taux fixe ou à taux variable capé sur des durées très majoritairement inférieures à 20 ans.

→ **Une bonne dynamique pour la distribution de prêts personnels**

En dépit d'une consommation atone de la part des ménages, la production de prêts personnels continue d'afficher une tendance positive, en hausse de 2,8 % en 2015 après une année 2014 déjà en progression de 3,6 %.

Cela traduit l'attention particulière portée par la Société Marseillaise de Crédit au financement des projets de sa clientèle, avec plusieurs opérations commerciales menées dans l'année.

Au total, l'encours de crédits aux Particuliers progresse de 543 M€ entre décembre 2014 et décembre 2015 pour atteindre 3,7 Mds €, en progression moyenne de 10,2 % sur l'exercice.



→ **La Société Marseillaise de Crédit contribue au financement de l'économie**

La Société Marseillaise de Crédit participe activement au financement de l'économie et au développement des PME.

Notre établissement a ainsi octroyé plus de 650 M€, sous forme de crédits d'équipement ou de crédit-bail, représentant une progression de 35 % par rapport à 2014.

La seule production de crédits d'équipement (531 M€) est en progression de près de 40 %.

La production de crédit-bail a également été tonique toute l'année, dépassant 120 M€, en progression de près de 19 %, après + 43 % en 2014.

En décembre 2015, les concours aux Entreprises s'élevaient à 2,0 Mds€ (hors crédit-bail), niveau en augmentation moyenne de 9,2 % sur l'année par rapport à 2014.

Evolutions financières

Le produit net bancaire

Le PNB comptable de la Société Marseillaise de Crédit augmente de 4,7 %.

Afin de présenter une approche économique de la performance financière, il convient de retraiter les éléments suivants non récurrents ou liés à des évolutions réglementaires :

- l'incidence des mouvements de provisions sur les encours de PEL et CEL : charge de 2,4 M€ en 2015, contre 1,6 M€ en 2014
- la diminution de 2,0 M€ des dividendes reçus de la Banque Courtois, de la Banque Rhône-Alpes et de Provençale de Participations
- les plus-values de cessions immobilières en 2014 : 0,6 M€
- le coût des liquidités empruntées pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires (ratio LCR en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2015) : 1,0 M€

Retraité de ces éléments, le PNB affiche une progression de 6,0 % par rapport à l'année précédente.

Cette progression s'explique par le dynamisme commercial, la forte collecte des dépôts, la bonne tenue des commissions, mais également par le niveau élevé des indemnités de remboursements anticipés.

La marge commerciale s'inscrit globalement en hausse de 2,7 %, soit + 5,4 M€.

La marge sur dépôts est en progression de 1,1 %, soit + 1,6 M€. L'augmentation très soutenue des volumes des dépôts à vue et des dépôts à terme, conjuguée à la baisse du taux du Livret A à 0,75% en août 2015, ont permis de compenser l'effet négatif lié à la baisse des taux de remplacement de ces encours.

La marge sur crédits affiche une progression de 6,1 % soit + 3,8 M€. Cette évolution s'explique par la production historique de crédits immobiliers et la production tonique de prêts personnels et de crédits à la clientèle commerciale. Elle est également portée par l'augmentation sensible des indemnités de remboursements anticipés sur l'exercice 2015 dans un contexte fortement concurrentiel (+ 3,0 M€ par rapport à 2014).



	2015	2014	Variation 2015/2014	
	M€	M€	en valeur	en %
Intérêts nets et revenus divers	219,7	213,0	+ 6,7	+ 3,1
Commissions nettes	149,7	139,9	+ 9,8	+ 7,1
Produit net bancaire	369,4	352,9	+ 16,5	+ 4,7

Retraités des éléments non récurrents présentés ci-dessus, les intérêts nets et revenus divers sont en hausse de 5,3 %.

Les commissions nettes sont en augmentation de 7,1%.

Les commissions de services s'inscrivent en hausse de 7,4 % en raison de la progression des fonds de commerce, de l'amélioration de l'équipement des clients en produits et services et de la montée en puissance des produits d'assurance et de prévoyance.

Les commissions financières progressent également de 4,3 %, du fait du dynamisme de l'épargne financière et de la montée en puissance de la banque privée et de la gestion sous mandat.

Les frais généraux

	2015	2014	Variation 2015/2014	
	M€	M€	en valeur	en %
Charges de personnel	-114,8	-112,8	- 2,0	+ 1,8
Impôts et taxes	-8,2	-6,2	- 2,0	+ 33,0
Autres charges	-103,9	-105,3	+ 1,4	- 1,3
Amortissements	-9,0	-9,1	+ 0,1	- 0,7
Frais généraux	-235,9	-233,3	- 2,6	+ 1,1

Les frais généraux sont en augmentation de 1,1 % en 2015.

Les charges de personnel affichent une hausse de 1,8 %, dont près de la moitié s'explique par un redressement URSSAF sur les exercices 2012 à 2014. Le montant du CICE s'élève à 1 866 K€ en 2015 (contre 1 905 K€ en 2014) et a été utilisé conformément à la réglementation.

Les impôts et taxes augmentent de 33 % en raison d'une part, d'un redressement fiscal de 1,5 M€ relatif à la TVA des exercices 2012 à 2014 et d'autre part, à la comptabilisation de la contribution au Fonds de Résolution Unique Européen pour un montant de 0,4 M€.

Les autres postes de frais généraux diminuent, tant les charges de fonctionnement (-1,3 %) que les dotations aux amortissements (-0,7 %).

A fin décembre 2015, la Société Marseillaise de Crédit compte 1 350 collaborateurs en activité, effectif stable (+ 0,2 %) par rapport à décembre 2014.

	2015	2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Effectif en activité	1 350,3	1 347,9	+ 2,4	+ 0,2

Le Résultat Brut d'Exploitation

Le RBE comptable s'établit à 133,5 M€ et ressort en hausse de 11,7 % par rapport à 2014. Retraité des éléments non récurrents ou liés aux évolutions réglementaires pesant sur le PNB et présentés ci-dessous, le RBE augmente de 15,8 %.

Le coefficient d'exploitation comptable s'établit à 63,9%, en baisse de 2,2 points sur l'exercice. Retraité des éléments précités, il s'élève à 63,7 % contre 66,8% en 2014, soit une diminution de 3,1 points.

	2015	2014	Variation 2015/2014	
	M€	M€	en valeur	en %
Produit net bancaire	369,4	352,9	+ 16,5	+ 4,7
Frais généraux	-235,9	-233,3	- 2,6	+ 1,1
Résultat brut d'exploitation	133,5	119,5	+ 14,0	+ 11,7

Coefficient d'exploitation	2015	2014	Variation 2015/2014
	en %	en %	en points
	63,9%	66,1%	-2,2

Le coût du risque

Le coût du risque de la Société Marseillaise de Crédit s'élève à 34,9 M€ au 31 décembre 2015, en augmentation de 13,4 M€ par rapport à 2014.

L'année 2015 a été impactée à hauteur de 10 M€ par des évolutions méthodologiques sur les paramètres retenus au titre du provisionnement statistique en vigueur depuis 2013 sur les marchés du Particulier et du Professionnel. Retraité de cet élément exceptionnel, le coût net du risque se serait affiché à 24,9 M€.

Rapporté au total des crédits consentis par la Banque, le coût du risque représente 0,61 %, contre 0,42 % en 2014. Retraité des éléments exceptionnels mentionnés ci-dessus et des variations de la provision collective, le coût du risque représenterait 0,45 % des concours.

Dans un contexte économique et financier qui est resté difficile en 2015, la Société Marseillaise de Crédit continue de bien maîtriser le coût du risque sur sa clientèle.

Données extraites du bilan au 31/12	2015	2014	Variation 2015/2014	
	M€	M€	en valeur	en %
Créances douteuses et contentieuses	441,6	430,1	+ 11,5	+ 2,7
Provisions globales	265,7	246,6	+ 19,1	+ 7,7
Taux de couverture	60,2%	57,3%	+ 2,9 pts	

Le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux s'établit ainsi à 60,2 %, en augmentation de 2,9 points par rapport à 2014.

Le taux de provisionnement des créances douteuses compromises atteint 75,3 %, contre 71,6 % à fin 2014.

En matière de provisionnement collectif, la provision est en retrait de 1,1 M€ d'une année sur l'autre, plus particulièrement celle assise sur les dossiers « sains sous surveillance » des marchés de l'Entreprise et du Professionnel en raison d'une baisse de l'assiette de calcul.

Du résultat d'exploitation au résultat net

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation de la Société Marseillaise de Crédit s'établit à 98,6 M€, en très légère progression par rapport à 2014 (+ 0,6 %), impacté par les éléments exceptionnels qui pèsent sur le PNB et le coût du risque.

Retraité de l'incidence des éléments non récurrents affectant le PNB, le résultat d'exploitation augmenterait de 5,2 %.

Les participations de la Société Marseillaise de Crédit au capital de la Banque Courtois et de la Banque Rhône-Alpes, résultant des apports partiels d'actifs réalisés en 2012, ont été cédées au Crédit du Nord qui détient désormais 100 % de ces deux établissements. Cette opération s'est traduite par une plus-value de cession de 9,7 M€ enregistrée dans les « gains ou pertes sur actifs immobilisés ». Le résultat net atteint 72,9 M€, en augmentation de 11,4 %.

	2015	2014	Variation 2015/2014	
	M€	M€	en valeur	en %
Résultat brut d'exploitation	133,5	119,5	+ 14,0	+ 11,7
Coût du risque	-34,9	-21,5	- 13,4	+ 62,2
Résultat d'exploitation	98,6	98,0	+ 0,6	+ 0,6
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	10,4	0,2	+ 10,2	ns
Résultat courant avant impôt	109,0	98,2	+ 10,8	+ 11,0
Impôt sur les bénéfices	-36,1	-32,9	- 3,2	+ 10,0
Résultat net	72,9	65,4	+ 7,5	+ 11,4



Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir un impact sur la situation économique et financière de la Banque n'est intervenu depuis le 31 décembre 2015.

Perspectives de développement pour 2016

Dans un environnement économique toujours incertain et volatil en 2016, la Société Marseillaise de Crédit souhaite poursuivre son développement sur son territoire :

- Rester un des leaders en termes de satisfaction clients, en misant sur la proximité avec ses clients et ses prospects, le professionnalisme de ses équipes en agence, en banque privée, en gestion de patrimoine, ou encore des spécialistes dédiés.
- Pour veiller à la satisfaction de nos clients, nous sommes très attentifs au traitement et à l'analyse des réclamations, nous poursuivons nos visites, appels et mails mystères auprès des agences et bien entendu l'interview de nos clients une fois par an.
- Développer la Banque en séduisant de nouveaux clients par la recommandation, le financement de

leurs projets et notre expertise patrimoniale et en banque privée.

- Poursuivre le développement du crédit aux Particuliers, Professionnels et Entreprises en étudiant avec nos clients les solutions de financement adaptées.
- Être la Banque de référence de la clientèle patrimoniale, avec le renforcement de la Banque Privée et le lancement de la Gestion Initiale.
- Être la Banque de référence des Professionnels et des Entreprises de notre territoire, avec une offre de services dédiés et des experts à disposition : crédit-bail, international, flux, moyens de paiement, internet.
- Continuer l'adaptation de notre réseau d'agences, avec notamment, l'installation de 10 nouveaux

Espaces Libre Service dédiés aux versements et retraits des Professionnels et des Entreprises.

- Une nouvelle agence à Mouans Sartoux ouverte en janvier 2016
- De nouveaux sites d'agence à Gap, Marseille Capelette, Avignon Le Pontet et des rénovations d'agences.
- Et maintenir l'esprit d'équipe qui anime les collaborateurs de la Société Marseillaise de Crédit.

En 2016, dans le prolongement de l'année 2015 marquée par la célébration du son 150^{ème} anniversaire « Continuons l'histoire ensemble ! » à travers de nombreux événements qui ont réuni clients et collaborateurs, la Société Marseillaise de Crédit fêtera les 100 ans de son implantation à Monaco.

Informations sur la gestion des risques

Conformément à l'article 43 du règlement CRBF 97-02, la mesure et la surveillance des risques à la Société Marseillaise de Crédit font l'objet d'un rapport annuel destiné à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution qui est présenté au Conseil de Surveillance de la Banque.

L'organisation et les procédures de gestion des risques du Groupe Crédit du Nord s'appliquent à la Société Marseillaise de Crédit et concernent les principaux risques auxquels la Société est confrontée :

- **Les risques de Crédit** : La Société Marseillaise de Crédit utilise les méthodes de notation interne du Groupe Crédit du Nord lui permettant de bénéficier de son système d'évaluation du capital interne requis.
- **Les risques de marché** : La Société Marseillaise de Crédit n'est pas exposée à ce risque.
- **Les risques opérationnels** : litiges, erreurs, fraudes, défaillances. La Société Marseillaise de Crédit s'inscrit dans le cadre du dispositif global

de continuité d'activité du Groupe Crédit du Nord, notamment en matière de système d'information.

→ **Le risque structurel de taux** : il découle des positions à l'Actif et au Passif du Bilan et fait l'objet d'une macro-couverture par instruments dérivés de taux (swaps, caps). La Société Marseillaise de Crédit bénéficie de la mise en œuvre des méthodes et outils ALM de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord à qui la gestion du risque de taux a été déléguée.

→ **Le risque structurel de liquidité** : il est géré à court terme, dans le respect du coefficient réglementaire de liquidité, et à long terme, en fonction des impasses annuelles de liquidité mises en évidence par les méthodes et outils de gestion de bilan (ALM) du Groupe Crédit du Nord. La Société Marseillaise de Crédit se refinance auprès du Groupe Crédit du Nord sous forme d'emprunts au jour le jour ou à terme, et place ses excédents de trésorerie auprès du Crédit du Nord sous forme de prêts à terme.

Depuis fin octobre 2015, la Société Marseillaise de Crédit est soumise au nouveau ratio de liquidité relevant de la réglementation européenne (LCR, NSFR). Les exigences de liquidité du Crédit du Nord et de certaines de ses filiales (dont la Société Marseillaise de Crédit) sont suivies sur base consolidée à travers un sous-groupe de liquidité créé à cet effet.



Informations sur les délais de paiement

La Direction de la Logistique de la Société Marseillaise de Crédit assure centralement l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par les directions fonctionnelles.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Groupe Crédit du Nord, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, les factures sont comptabilisées et payées suivant les conditions de règlement des fournisseurs, généralement au comptant.

De ce fait et en raison d'une vigilance permanente quant au traitement complet et sans délai des factures reçues, l'encours des dettes non échues s'avère très faible et dans tous les cas, très inférieur à 30 jours.

ECHÉANCIER DETTES FOURNISSEURS

(en milliers d'euros)	Dettes non échues			Dettes	Autres	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	+ de 60 jours	Echues	Délais (*)	
Montants au 31/12/2015					131,8	131,8

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celles-ci.

(*) Ce montant correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai moyen d'environ 6 mois.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(Articles R 225-81 - R 225-83 - R 225-102 du Code de Commerce)

	2015	2014	2013	2012	2011
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	24 471 936	24 471 936	24 471 936	24 471 936	16 000 000
Nombre d'actions émises	1 529 496	1 529 496	1 529 496	1 529 496	1 000 000
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes (1)	415,8	407,3	420,4	344,5	269,2
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	146,0	124,0	141,9	118,8	91,2
Impôts sur les bénéfices	36,1	32,9	36,7	27,6	31,9
Résultat après impôts, amortissements et provisions	72,9	65,4	77,2	54,7	45,6
Montant des bénéfices distribués (2)	53,9	99,9	63,3	225,7	45,6
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UNE SEULE ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions (3)	69,22	57,23	63,09	57,78	55,46
Résultat après impôts, amortissements et provisions	47,65	42,73	50,47	35,79	45,60
Dividende versé à chaque action (2)	35,22	65,30	41,40	147,60	45,60
PERSONNEL					
Nombre de salariés (4)	1 420	1 447	1 498	1 599	1 218
Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	62,4	61,8	63,9	67,5	42,5
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	28,7	27,6	28,7	28,9	21,9

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur instruments financiers.

(2) Au titre de l'exercice.

(3) Sur la base du nombre d'actions émises à fin d'exercice.

(4) Effectif moyen du personnel en activité

Actionariat et évolution des dividendes

Le capital est égal à 24.471.936,00 €, soit 1.529.496 actions de 16 euros.

En décembre 2015, la Banque Courtois a cédé au Crédit du Nord la totalité de sa participation dans la Société Marseillaise de Crédit (5,975 % du capital et des droits de vote).

Le Crédit du Nord est désormais détenteur de 100 % du capital et des droits de vote de la Société Marseillaise de Crédit.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'un dividende de :

- 147,60 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2012
- 41,40 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2013
- 65,30 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2014

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 13 mai 2016 de distribuer un dividende de 35,22 euros par action au titre de l'exercice 2015.

Conventions

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice 2015.

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MAI 2016



**Mesdames, Messieurs,
Le Directoire vous a présenté son rapport
sur la situation de la Banque et son activité
pendant l'exercice 2015.**

Le Conseil de Surveillance constate que la Société Marseillaise de Crédit a poursuivi le développement de son fonds de commerce qui dépasse 366 000 clients fin 2015. Il a bénéficié d'une dynamique de conquête importante, avec près de 33 300 entrées en relation.

Grâce à un niveau soutenu de production de crédits, les concours octroyés à la clientèle ont progressé de 9,7 % en moyenne annuelle, tandis que les encours de dépôts augmentaient de 8,6 %.

Les résultats financiers confirment ces bonnes tendances, avec un Produit Net Bancaire de 369,4 millions d'euros, en progression de 4,7 %.

Conjugué à une hausse des frais généraux limitée à 1,1 %, le Résultat Brut d'Exploitation ressort à 133,5 millions d'euros, en augmentation de 11,7 % par rapport à 2014.

Après prise en compte d'un coût du risque de 34,9 millions d'euros, le résultat d'exploitation atteint 98,6 millions d'euros en 2015.

Après enregistrement d'une charge d'impôt sur les bénéfices de 36,1 M€ et comptabilisation d'une plus-value nette de 10,4 M€ suite à des cessions d'actifs immobilisés, dont 9,7 millions d'euros au titre de la vente des participations au capital de la Banque Courtois et de la Banque Rhône-Alpes, le résultat net s'élève à 72,9 millions d'euros (+ 11,4 %).

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, le Conseil recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes présentés par le Directoire au titre de l'exercice 2015.

Le Conseil de Surveillance approuve la politique conduite par le Directoire conformément à la stratégie définie.

Le Conseil adresse ses sincères remerciements à l'ensemble des Collaborateurs de la Société Marseillaise de Crédit pour leur travail et leur mobilisation dans un environnement exigeant.



INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2015

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Philippe AYMERICH

Directeur Général : CRÉDIT DU NORD
Président du Conseil de Surveillance : SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT ; BANQUE COURTOIS ; BANQUE RHÔNE ALPES
Membre du Conseil de Surveillance : SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT ; BANQUE COURTOIS ; BANQUE TARNEAUD ; BANQUE RHÔNE ALPES
Administrateur : CRÉDIT DU NORD ; SOGECAP ; AMUNDI GROUP (jusqu'au 13/11/2015) ; FRANFINANCE

Philippe AMESTOY

Directeur Général Délégué : CRÉDIT DU NORD
Président du Conseil d'Administration : ANTARIUS (jusqu'au 31/12/2015)
Président du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB, BANQUE NUGER
Vice-président du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (jusqu'au 31/12/2015) ; SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT
Administrateur : ANTARIUS (jusqu'au 31/12/2015) ; ETOILE GESTION ; SOGESSUR (jusqu'au 31/12/2015)
Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB ; BANQUE NUGER ; SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT ; BANQUE COURTOIS (jusqu'au 31/12/2015) ; BANQUE TARNEAUD (jusqu'au 31/12/2015)

Jean-Pierre BON

Vice-président du Conseil de Surveillance : BANQUE NUGER (jusqu'au 20/05/2015)
Membre du Conseil de Surveillance : SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT ; BANQUE NUGER (jusqu'au 20/05/2015)

Philippe CALMELS

Membre du Conseil de Surveillance : SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

Francis MOLINO

Président du Directoire : BANQUE COURTOIS
Membre du Conseil de Surveillance : SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT (jusqu'au 07/05/2015)
Représentant permanent au Conseil de Surveillance : STADE TOULOUSAIN RUGBY
Gérant : SCI ARAMON

Stéphan BROUSSE

Président Directeur Général : Société BROUSSE-VERGEZ
Président du Conseil d'Administration : Société BROUSSE-VERGEZ
Membre du Conseil de Surveillance : SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT ; ONET SA

Françoise NYSEN

Président du Directoire : SA ACTES SUD
Président : SAS PAYOT & RIVAGES
Président : SA ACTES SUD PARTICIPATIONS
Administrateur : SA ÉDITIONS PICARD ; SA EUROPACORP ; SA ÉDITIONS DU ROUERGUE
Membre du Conseil d'Administration : SA ACTES SUD PARTICIPATIONS
Membre du Conseil de Surveillance : SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

Maurice VINCENT

Membre du Conseil de Surveillance : SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

Sylvie KELLER

Membre du Conseil de Surveillance : SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

MEMBRES DU DIRECTOIRE DE LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

Bruno DESCHAMP

Président du Directoire

Michèle OUALID

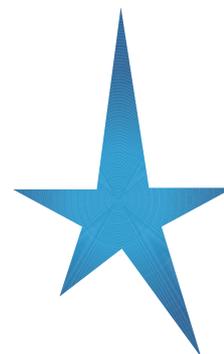
Secrétaire Général

Michèle LECENES

Directeur Régional Délégué

Pierre CASANOVA

Directeur Régional Délégué



Projet des résolutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MAI 2016

De la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIÈRE RÉSOLUTION : Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2015, tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un résultat net après impôt de 72 856 487,63 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 72 856 487,63 euros.

Le montant du bénéfice, compte tenu d'un report à nouveau égal à zéro, constitue un total distribuable de 72 856 487,63 euros, que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- à titre de dividende 53 868 849,12 €
- en report à nouveau 18 987 638,51 €

Pour mémoire, la réserve légale a été portée à 2 447 193,60 euros en 2013, représentant 10 % du capital social. Elle est ainsi intégralement dotée.

Le dividende, soit 35,22 euros par action, sera mis en paiement au plus tard le 27 mai 2016.

Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2014 : 65,30 euros par action
- exercice 2013 : 41,40 euros par action
- exercice 2012 : 147,60 euros par action

TROISIÈME RÉSOLUTION : Conventions visées à l'article L.225-86 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86

et suivants du Code de Commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de nouvelle convention à soumettre à approbation.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : Avis consultatif sur la rémunération versée en 2015 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 952,4 K€ des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2015 aux personnes visées par ledit article.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de nommer Madame Clara LEVY-BARDOUCH, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

SIXIÈME RÉSOLUTION : Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de nommer Madame Valérie ROUSSELLE, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

SEPTIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat de Monsieur Philippe AYMERICH, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

HUITIÈME RÉSOLUTION : Réajustement de l'enveloppe de jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide, conformément à l'article 19 des statuts, d'allouer aux Membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme annuelle maximale de 60 000 euros, à compter de l'année 2016 et ce jusqu'à nouvelle décision.

De la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire :

NEUVIÈME RÉSOLUTION : Modification statutaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, conformément à l'ordonnance du 10 septembre 2015 prise en application de l'article 23 de la loi du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des Entreprises, décide de supprimer de l'article 17 des statuts « composition du Conseil de Surveillance », le paragraphe repris ci-après :

« Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'une action.

Les membres du Conseil peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de trois mois à défaut de quoi ils sont réputés démissionnaires d'office. »

De la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire :

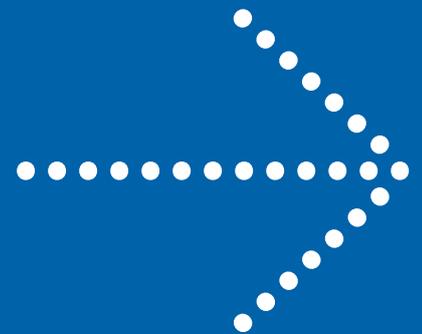
DIXIÈME RÉSOLUTION : Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.



LES COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE





ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
				en valeur	en %
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	2	94,0	80,0	+ 14,0	+ 17,5
Effets publics et valeurs assimilées		-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	3	1 695,0	1 569,4	+ 125,6	+ 8,0
Créances à vue		94,6	438,9	- 344,3	- 78,5
Créances à terme		1 600,4	1 130,5	+ 469,9	+ 41,6
Opérations avec la clientèle	4	5 888,3	5 138,7	+ 749,6	+ 14,6
Créances commerciales		66,9	77,8	- 10,9	- 14,1
Autres concours à la clientèle		5 469,8	4 763,8	+ 706,0	+ 14,8
Comptes ordinaires débiteurs		351,6	297,1	+ 54,5	+ 18,4
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable		-	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	5	16,0	33,1	- 17,1	- 51,5
Parts dans les entreprises liées	5	7,6	7,8	- 0,2	- 2,9
Opérations de Crédit-bail et de location assimilées		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	6	7,6	7,3	+ 0,3	+ 5,2
Immobilisations corporelles	6	49,2	50,1	- 0,9	- 1,8
Autres actifs	7	21,0	20,2	+ 0,8	+ 4,0
Comptes de régularisation	7	53,7	55,2	- 1,5	- 2,4
TOTAL		7 832,4	6 961,6	870,8	+ 12,5

HORS-BILAN

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
				en valeur	en %
Engagements de financement donnés	15	459,8	363,4	+ 96,4	+ 26,5
Engagements de garantie donnés	15	485,6	467,4	+ 18,2	+ 3,9
Engagements donnés sur titres	15	0,0	0,1	- 0,1	- 77,6
Autres engagements	15	783,5	296,4	+ 487,1	ns
Opérations en devises		538,7	208,5	+ 330,3	ns
Engagements sur instruments financiers à terme	16	5 570,8	4 570,2	+ 1 000,6	+ 21,9

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
				en valeur	en %
Banques centrales, Comptes courants postaux		-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	8	1 128,0	891,5	+ 236,5	+ 26,5
Dettes à vue		250,4	16,1	+ 234,3	ns
Dettes à terme		877,6	875,4	+ 2,2	+ 0,3
Opérations avec la clientèle	9	6 243,5	5 599,0	+ 644,5	+ 11,5
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>		2 011,0	1 963,5	+ 47,5	+ 2,4
Comptes à vue		1 605,4	1 602,4	+ 3,0	+ 0,2
Comptes à terme		405,6	361,1	+ 44,5	+ 12,3
<i>Autres dettes</i>		4 232,5	3 635,5	+ 597,0	+ 16,4
Dettes à vue		3 692,3	3 197,0	+ 495,3	+ 15,5
Dettes à terme		540,2	438,5	+ 101,7	+ 23,2
Dettes représentées par un titre	10	0,0	0,3	- 0,3	ns
Autres passifs	11	25,8	19,4	+ 6,4	+ 33,1
Comptes de régularisation	11	90,3	82,1	+ 8,2	+ 9,9
Provisions	12	50,1	47,6	+ 2,5	+ 5,3
Dettes subordonnées		-	-	-	-
Capitaux propres	14	294,7	321,7	- 27,0	- 8,4
Capital souscrit		24,5	24,5	-	-
Primes d'émission		114,9	114,9	-	-
Réserves		82,4	103,0	- 20,6	- 20,0
Provisions réglementées		-	-	-	-
Report à nouveau		-	13,9	- 13,9	-
Résultat de l'exercice		72,9	65,4	+ 7,5	+ 11,4
TOTAL		7 832,4	6 961,6	870,8	+ 12,5

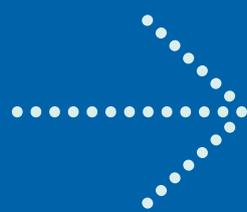
HORS-BILAN

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
				en valeur	en %
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	15	495,0	205,0	+ 290,0	ns
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	15	2 419,5	1 794,6	+ 624,9	+ 34,8
Engagements reçus sur titres	15	0,0	0,1	- 0,1	- 77,6
Opérations en devises		-	-	-	-



COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
				en valeur	en %
Intérêts et produits assimilés		204,4	208,3	- 3,9	- 1,9
Intérêts et charges assimilées		-32,8	-38,9	+ 6,1	- 15,7
Net des intérêts et produits assimilés	17	171,6	169,4	+ 2,2	+ 1,3
Revenus des titres à revenu variable	18	3,4	5,4	- 2,0	- 36,6
Commissions (produits)		165,6	155,6	+ 10,0	+ 6,4
Commissions (charges)		-15,9	-15,4	- 0,5	+ 3,3
Net des commissions	19	149,7	140,2	+ 9,5	+ 6,8
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	20	45,3	39,1	+ 6,2	+ 15,6
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés		-	-	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire		2,4	2,2	+ 0,2	+ 8,4
Autres charges d'exploitation bancaire		-3,0	-3,5	+ 0,5	- 14,3
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	21	-0,6	-1,3	+ 0,7	- 55,1
PRODUIT NET BANCAIRE		369,4	352,8	+ 16,6	+ 4,7
Frais de personnel	22 & 23	-114,8	-112,8	- 2,0	+ 1,8
Autres frais administratifs	24	-112,1	-111,4	- 0,7	+ 0,6
Dotations aux amortissements		-9,0	-9,1	+ 0,1	- 0,7
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		-235,9	-233,3	- 2,6	+ 1,1
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		133,5	119,5	+ 14,0	+ 11,7
Coût du risque	25	-34,9	-21,5	- 13,4	+ 62,2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		98,6	98,0	+ 0,6	+ 0,6
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	26	10,4	0,2	+ 10,2	ns
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		109,0	98,2	+ 10,8	+ 10,9
Résultat exceptionnel		-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	27	-36,1	-32,9	- 3,2	+ 10,0
Dotation nette aux provisions réglementées		-	-	-	-
RÉSULTAT NET		72,9	65,4	7,5	11,4



Annexes aux comptes individuels

Note n°1 : Principes comptables et méthodes d'évaluation

► PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes individuels de la Société Marseillaise de Crédit ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

► COMPARABILITÉ DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2015.

► OPTIONS RÉGLEMENTAIRES EXERCÉES

La Société Marseillaise de Crédit applique les options réglementaires suivantes :

- frais d'acquisition des titres : l'option de non-activation des frais d'acquisition a été retenue conformément à l'avis n°2008-05 du Conseil National de la Comptabilité.
- dépréciation au titre du risque de crédit avéré : l'augmentation de la valeur comptable du fait du passage du temps est inscrite en marge d'intérêt et non pas en coût du risque (option du Conseil National de la Comptabilité).

► PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la

majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

► RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes annuels de la Société Marseillaise de Crédit, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concer-

nées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché (cf. notes 5 et 7) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (cf. note 12), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. note 7) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan (cf. note 12), dont les provisions sur avantages du personnel (cf. note 23) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. note 7).

► CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

Annexes aux comptes individuels



► DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT AVÉRÉ A TITRE INDIVIDUEL

Conformément au nouveau règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire (Livre II - Titre 2 - Traitement comptable du risque de crédit), dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Société Marseillaise de Crédit de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours

et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels). La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « coût du risque ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles

les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

► SEGMENTATION DES ENCOURS

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.
- notations internes : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

► SAINS SOUS SURVEILLANCE (« 3S »)

La Société Marseillaise de Crédit a créé, au sein de la classe de risque des « sains », une subdivision intitulée « sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.



▶ DÉPRÉCIATION SECTORIELLE POUR RISQUE DE CRÉDIT

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques de Crédit du Nord, en lien avec la Direction des Risques de la Société Marseillaise de Crédit, répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

▶ RÉDUCTION DES RISQUES

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

▶ PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du livre II- Titre 3- Opérations sur titres du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe, le prix d'acquisition inclut les intérêts courus.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Résultat net sur opérations financières ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou

qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Société Marseillaise de Crédit a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».



Annexes aux comptes individuels

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « Résultat net sur opérations financières » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Société Marseillaise de Crédit a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de

placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Société Marseillaise de Crédit a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

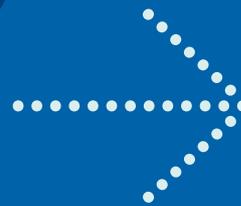
Il s'agit d'une part des « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Société Marseillaise de Crédit, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la Société Marseillaise de Crédit, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10% des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Société Marseillaise de Crédit.

Il s'agit d'autre part des « Autres titres détenus à long terme », constitués par les investissements réalisés par la Société Marseillaise de Crédit, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constatation d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés ».



► IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements ».

Pour les immeubles d'exploitation, la Société Marseillaise de Crédit a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

- Gros œuvre 50 ans
- Étanchéité, toiture 20 ans
- Façades 30 ans

Installations techniques

- Ascenseurs
 - Installations électriques
 - Groupes électrogènes
 - Climatisation, désenfumage
 - Chauffage
 - Installations de sûreté et de surveillance
 - Plomberie, canalisations
 - Protection incendie
- 10 à 30 ans

Agencements

- Finitions, second œuvre, abords 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

- Matériel et outillage 5 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Mobilier 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans
- Logiciels créés ou acquis 3 à 5 ans
- Concessions, brevets, licences, etc. 5 à 20 ans

► DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

► DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

► DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Annexes aux comptes individuels



► PROVISIONS

Les provisions concernent :

- les provisions sur engagements par signature,
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements pour signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Le taux d'actualisation est le taux d'un placement sans risque sur la même durée.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont présentées dans la note 12. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Société Marseillaise de Crédit estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

► ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi

collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Société Marseillaise de Crédit des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Société Marseillaise de Crédit font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs provisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

► OPÉRATIONS EN DEVICES

Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Conformément aux dispositions du livre II- Titre 7- Opérations en devises du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

► OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire (Livre II- Titre 5- Chapitre 1- Comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts & Livre II- Titre 5- Chapitre 2- Comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêts ou de devises).

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.





Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en « Résultat Net sur opérations financières » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en « Résultat net sur opérations financières » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en « Résultat net sur opérations financières » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ». Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

► GARANTIES DONNÉES ET REÇUES

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

► PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

La Société Marseillaise de Crédit enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique « Produits de commissions – Prestations de services et Autres ».

► FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique Frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

► AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société Marseillaise de Crédit peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les parts variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Société Marseillaise de Crédit se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société Marseillaise de Crédit sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Société Marseillaise de Crédit s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

Annexes aux comptes individuels



En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en « Frais de personnel » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en compte de résultat.

► COÛT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

► GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

La rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les

résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du Produit net bancaire.

► CHARGE FISCALE

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

La Société Marseillaise de Crédit fait partie du sous-groupe d'intégration fiscale établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95% au moins. Ce sous-groupe est lui-même intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoutent une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instauré en 2000 et à partir de 2013 une majoration de 10,7% pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Depuis le 1er janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation de sociétés à prépondérance immobilière sont imposées à 15 %, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation à l'impôt sur les sociétés d'une quote-part de frais et charges de 12 % sur le montant des plus-values brutes en cas de réalisation d'une plus-value nette à long terme. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5% des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

Impôt différé

La Société Marseillaise de Crédit utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2015 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés s'élèvent à 34,43% pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13% compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

► RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique « Résultat exceptionnel » comprend les produits et charges encourus par la Société Marseillaise de Crédit dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de la Société Marseillaise de Crédit.





NOTE 2 - CAISSE, BANQUES CENTRALES ET COMPTES COURANTS POSTAUX

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Caisse	30,2	34,1	- 3,9	- 11,6
Banques centrales	63,8	45,9	+ 17,9	+ 39,1
Comptes courants postaux	-	-	-	-
TOTAL	94,0	80,0	14,0	17,5

NOTE 3 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Comptes et prêts à vue	94,6	438,9	- 344,3	- 78,5
Comptes ordinaires	94,6	438,9	- 344,3	- 78,5
Prêts et comptes au jour le jour	-	-	-	-
Comptes et prêts à terme	1 600,4	1 130,5	+ 469,9	+ 41,6
Prêts et Comptes à terme	1 591,6	1 121,7	+ 469,9	+ 41,9
Prêts subordonnés et participatifs	8,8	8,8	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
TOTAL BRUT	1 695,0	1 569,4	+ 125,6	+ 8,0
Dépréciations	-	-	-	-
TOTAL NET (1) (2) (3) (4)	1 695,0	1 569,4	+ 125,6	+ 8,0

1) Dont créances douteuses

(2) Dont créances douteuses compromises

(3) Dont opérations avec les banques du Groupe Crédit du Nord

(4) Dont opérations avec le Groupe Société Générale

-	-	-	-
-	-	-	-
1 208,7	1 226,5	- 17,8	- 1,4
25,0	26,1	- 1,1	- 4,1



NOTE 4 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Créances commerciales	63,8	74,0	- 10,2	- 13,8
Autres concours à la clientèle	5 278,2	4 570,5	+ 707,7	+ 15,5
- Crédits de trésorerie (1)	776,5	321,2	+ 455,3	ns
- Crédits d'équipement	1 073,9	970,5	+ 103,4	+ 10,7
- Crédits à l'habitat	3 410,3	2 873,8	+ 536,5	+ 18,7
- Autres crédits à la clientèle (1)	17,5	405,0	- 387,5	- 95,7
Comptes ordinaires débiteurs	317,0	259,7	+ 57,3	+ 22,0
Valeurs non imputées	23,5	21,7	+ 1,8	+ 8,2
Créances rattachées	15,6	12,5	+ 3,1	+ 24,9
SOUS TOTAL CRÉANCES SAINES	5 698,1	4 938,5	+ 759,6	+ 15,4
Créances douteuses brutes	140,1	143,4	- 3,3	- 2,3
Dépréciations sur créances douteuses	-24,4	-24,7	+ 0,3	- 1,1
Créances douteuses compromises brutes	301,5	286,7	+ 14,8	+ 5,2
Dépréciations sur créances douteuses compromises	-227,0	-205,3	- 21,7	+ 10,6
SOUS TOTAL CRÉANCES DOUTEUSES	190,2	200,2	- 10,0	- 5,0
TOTAL NET (2) (3)	5 888,3	5 138,7	+ 749,6	+ 14,6

(1) Des concours ont été reclassés en 2015 de la ligne «autres crédits à la clientèle» vers la ligne «crédits de trésorerie», cette dernière rubrique correspondant mieux à la nature de ces concours.

(2) Dont créances remises en garanties de passif

(3) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France

-	-	-	-
783,5	296,4	+ 487,1	ns

Taux de dépréciation des créances douteuses :

- dont créances douteuses non compromises

- dont créances douteuses compromises

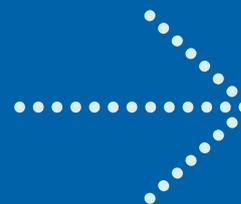
56,9%	53,5%
17,4%	17,2%
75,3%	71,6%

En tenant compte des provisions sectorielles et de la provision pour intérêts douteux enregistrées au passif du bilan,

le taux de dépréciation des créances douteuses serait de :

60,2%	57,3%
-------	-------

L'évolution du taux de dépréciation des créances douteuses est commentée dans le rapport de gestion.



NOTE 5 - PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Établissements de crédit	0,0	18,3
Cotés	-	-
Non cotés		
Banque Courtois	-	9,8
Banque Rhône-Alpes	-	8,5
Autres	16,1	15,0
Cotés	-	-
Non cotés	16,1	15,0
SOUS TOTAL	16,1	33,3
Dépréciations	-0,1	-0,2
TOTAL NET	16,0	33,1

Les participations de la Société Marseillaise de Crédit au capital de la Banque Courtois et de la Banque Rhône-Alpes, résultant des apports partiels d'actifs réalisés en 2012, ont été cédées au Crédit du Nord qui détient désormais 100 % de ces deux établissements. Cette opération s'est traduite par une plus-value de cession de 9,7 M€ enregistrée dans les « gains ou pertes sur actifs immobilisés » (cf. note 26).

PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

(en millions d'euros)	31/12/2015 Val brute	31/12/2014 Val brute
Établissements de crédit	-	-
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Autres	21,2	21,2
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Provençale de Participations	13,6	13,6
Massilia Participations Immobilières	7,6	7,6
SOUS TOTAL	21,2	21,2
Dépréciations	-13,6	-13,4
TOTAL NET	7,6	7,8

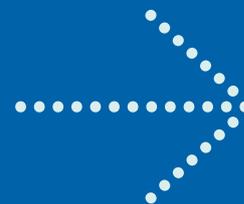


NOTE 6 - IMMOBILISATIONS

(en millions d'euros)	Valeur brute 31/12/2014	Acquisitions	Cessions Sorties	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2015	Amortissements et dépréciations au 31/12/2015	Valeur nette 31/12/2015	Valeur nette 31/12/2014
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION								
Immobilisations incorporelles								
Logiciels	1,7	0,1	-0,1	-	1,7	-1,6	0,1	0,2
Autres (dont droit au bail, fonds de commerce)	7,1	0,4	0,0	-	7,5		7,5	7,1
SOUS-TOTAL	8,8	0,5	-0,1		9,2	-1,6	7,6	7,3
Immobilisations corporelles								
Terrains et constructions	42,6	1,8	-0,3	-	44,1	-26,1	18,0	18,1
Autres	96,5	6,7	-7,0	-	96,2	-65,9	30,3	31,0
SOUS-TOTAL	139,1	8,5	-7,3	-	140,3	-92,0	48,3	49,1
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION								
Immobilisations corporelles								
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	1,2	0,1	-	-	1,3	-0,4	0,9	1,0
SOUS-TOTAL	1,2	0,1	-	-	1,3	-0,4	0,9	1,0
TOTAL	149,1	9,1	-7,4		150,8	-94,0	56,8	57,4

NOTE 7 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Autres actifs				
Débiteurs divers	21,0	20,2	+ 0,8	+ 4,0
SOUS-TOTAL	21,0	20,2	+ 0,8	+ 4,0
Comptes de régularisation				
Valeur reçues à l'encaissement	1,2	1,1	+ 0,1	+ 3,6
Charges payées ou comptabilisées d'avance	0,6	0,7	- 0,1	- 9,8
Impôts différés	15,1	16,0	- 0,9	- 5,6
Produits à recevoir	33,5	33,4	+ 0,1	+ 0,2
Compte d'ajustement change à terme	2,8	3,4	- 0,6	- 17,3
Autres comptes de régularisation	0,6	0,6	-	- 2,7
SOUS-TOTAL	53,7	55,2	- 1,5	- 2,6
TOTAL	74,7	75,3	- 0,6	- 0,9



NOTE 8 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Dettes à vue				
Comptes ordinaires	250,4	16,1	+ 234,3	ns
Emprunts et comptes au jour le jour	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	250,4	16,1	+ 234,3	ns
Dettes à terme				
Emprunts et comptes à terme	877,6	875,4	+ 2,2	+ 0,3
Dettes rattachées	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	877,6	875,4	+ 2,2	+ 0,3
TOTAL (1) (2)	1 128,0	891,5	+ 236,5	+ 26,5

(1) Dont opérations avec les banques du Groupe Crédit du Nord

1 098,9

869,2

+ 229,7

+ 26,4

(2) Dont opérations avec le Groupe Société Générale

-

-

-

-

NOTE 9 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Comptes d'épargne à régime spécial				
A vue	1 605,4	1 602,4	+ 3,0	+ 0,2
A terme	405,6	361,1	+ 44,5	+ 12,3
SOUS-TOTAL	2 011,0	1 963,5	+ 47,5	+ 2,4
Autres dépôts clientèle à vue				
Sociétés et entrepreneurs individuels	2 019,6	1 747,3	+ 272,3	+ 15,6
Particuliers	1 466,6	1 292,9	+ 173,7	+ 13,4
Clientèle financière	1,3	0,5	+ 0,8	ns
Autres	204,8	156,3	+ 48,5	+ 31,0
SOUS-TOTAL	3 692,3	3 197,0	+ 495,3	+ 15,5
Autres dépôts clientèle à terme				
Sociétés et entrepreneurs individuels	497,4	409,1	+ 88,3	+ 21,6
Particuliers (1)	9,5	13,4	- 3,9	- 29,1
Clientèle financière	-	-	-	-
Autres	30,6	9,8	+ 20,8	ns
SOUS-TOTAL	537,5	432,3	+ 105,2	+ 24,3
Dettes rattachées	2,7	6,3	- 3,6	- 56,8
TOTAL	6 243,5	5 599,0	+ 644,5	+ 11,5
Titres donnés en pension à la clientèle	-	-	-	-
TOTAL	6 243,5	5 599,0	+ 644,5	+ 11,5

(1) Dont dépôts de garantie

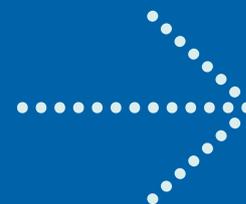


NOTE 10 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Bons de caisse	0,0	0,3	-0,3	ns
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	0	0
SOUS-TOTAL	0,0	0,3	-0,3	ns
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	-	-	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,3	-0,3	ns

NOTE 11 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Autres passifs				
Créditeurs divers	25,8	19,4	+ 6,4	+ 33,1
SOUS-TOTAL	25,8	19,4	+ 6,4	+ 33,1
Comptes de régularisation				
Comptes d'encaissement	3,6	3,2	+ 0,4	+ 11,5
Charges à payer	41,1	36,1	+ 5,0	+ 13,8
Impôts différés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	7,7	7,1	+ 0,6	+ 9,4
Provision pour IS	34,8	32,2	+ 2,6	+ 8,2
Comptes d'ajustement change à terme	2,6	3,3	- 0,7	- 22,0
Autres comptes de régularisation	0,5	0,2	+ 0,3	ns
SOUS-TOTAL	90,3	82,1	+ 8,2	+ 9,8
TOTAL	116,1	101,5	+ 14,6	+ 14,4



NOTE 12 - PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Dépréciations d'actifs				
Établissements de crédit	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	251,4	229,9	+ 21,5	+ 9,3
SOUS-TOTAL	251,4	229,9	+ 21,5	+ 9,3
Provisions				
Provisions sur engagements hors-bilan	13,4	13,0	+ 0,4	+ 3,4
Provisions sectorielles	13,3	14,5	- 1,2	- 8,0
Provisions pour risques et charges	23,4	20,1	+ 3,3	+ 16,2
SOUS-TOTAL (2)	50,1	47,6	+ 2,5	+ 5,3
STOCK DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS (hors titres) (1)	301,5	277,5	+ 24,0	+ 8,6
Dépréciation de titres	13,7	13,6	+ 0,1	+ 1,2
TOTAL	315,2	291,1	+ 24,1	+ 8,3

(1) La variation du stock de provisions et dépréciations s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2014	Dotations		Reprises / Utilisations		Stock au 31/12/2015
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	
Dépréciations	229,9	56,2	-	-34,7	-	251,4
Provisions de passif	47,6	3,7	6,0	-5,6	-1,6	50,1
TOTAL	277,5	59,9	6,0	-40,3	-1,6	301,5

(2) Analyse des provisions de passif :

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2014	Dotations		Reprises / Utilisations		Stock au 31/12/2015
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	
Provisions sur engagements hors-bilan	13,0	3,2	-	-2,8	-	13,4
Provisions sectorielles	14,5	0,0	-	-1,2	-	13,3
Provisions sur avantages au personnel	12,5	-	3,0	-	-1,6	13,9
Provisions pour litiges avec la clientèle	2,0	0,5	0,2	-0,5	-	2,2
Provisions sur instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	5,6	-	2,8	-1,1	-	7,3
TOTAL	47,6	3,7	6,0	-5,6	-1,6	50,1



NOTE 13 - COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Plans d'épargne-logement (PEL)				
Ancienneté de moins de 4 ans	170,9	147,9	+ 23,0	+ 15,6
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	89,7	73,5	+ 16,2	+ 22,0
Ancienneté de plus de 10 ans	72,5	76,9	- 4,4	- 5,7
SOUS-TOTAL	333,1	298,3	+ 34,8	+ 11,7
Comptes d'épargne-logement (CEL)	25,9	27,9	- 2,0	- 7,1
TOTAL	359,0	326,2	+ 32,8	+ 10,1

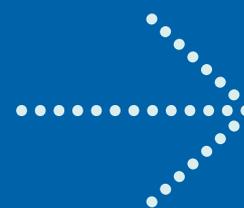
B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Ancienneté de moins de 4 ans	0,8	1,2	- 0,4	- 29,9
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	0,4	0,4	+ 0,0	- 12,4
Ancienneté de plus de 10 ans	0,0	0,1	- 0,1	- 67,2
TOTAL	1,2	1,7	- 0,5	- 28,0

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement (1)

(en millions d'euros)	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Plans d'épargne-logement (PEL)				
Ancienneté de moins de 4 ans	0,0	0,2	-	0,2
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	0,1	0,5	-	0,6
Ancienneté de plus de 10 ans	3,3	1,6	-	4,9
SOUS-TOTAL	3,4	2,3	-	5,7
Comptes d'épargne-logement (CEL)	-	-	-	0,0
Prêts tirés	0,1	-	-	0,1
TOTAL	3,5	2,3	-	5,8

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (voir note n°12)



NOTE 14 - ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)

	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Bilan au 31 décembre 2013	24,5	114,9	103,0	0,0	77,2	0,0	319,6
2 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2014 (1)				13,9	-77,2	0,0	-63,3
Résultat de l'exercice 2014					65,4	0,0	65,4
Bilan au 31 décembre 2014	24,5	114,9	103,0	13,9	65,4	0,0	321,7
2 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 07 mai 2015 (2)			-20,6	-13,9	-65,4		-99,9
Résultat de l'exercice 2015					72,9		72,9
Bilan au 31 décembre 2015	24,5	114,9	82,4	0,0	72,9	0,0	294,7

En décembre 2015, la Banque Courtois a cédé au Crédit du Nord la totalité de sa participation dans la Société Marseillaise de Crédit (5,975 % du capital et des droits de vote).

100 % des actions représentatives du capital social de la Société Marseillaise de Crédit sont désormais détenues par la Crédit du Nord.

Les comptes de la Société Marseillaise de Crédit sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés du Groupe Crédit du Nord depuis le 30 septembre 2010.

(1) Attribution aux actionnaires, à titre de dividende : 63,3 millions d'euros.

(2) Attribution aux actionnaires, à titre de dividende : 99,9 millions d'euros.

PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 72 856 487,63 euros.

Le montant du bénéfice, compte tenu d'un report à nouveau égal à zéro, constitue un total distribuable de 72 856 487,63 euros, que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- à titre de dividende	53 868 849,12 €
- en report à nouveau	18 987 638,51 €

Pour mémoire, la réserve légale a été portée à 2 447 193,60 euros en 2013, représentant 10 % du capital social. Elle est ainsi intégralement dotée.



NOTE 15 - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement				
- en faveur d'établissements de crédit	-	-	-	-
- en faveur de la clientèle	459,8	363,4	+ 96,4	+ 26,5
SOUS-TOTAL	459,8	363,4	+ 96,4	+ 26,5
ENGAGEMENTS DE GARANTIE				
- d'ordre d'établissements de crédit	22,6	18,1	+ 4,5	+ 24,5
- d'ordre de la clientèle	463,0	449,3	+ 13,7	+ 3,1
SOUS-TOTAL	485,6	467,4	+ 18,2	+ 3,9
AUTRES ENGAGEMENTS DONNES SUR TITRES				
- d'ordre de la clientèle	0,0	0,1	- 0,1	- 77,6
SOUS-TOTAL	0,0	0,1	- 0,1	- 77,6
AUTRES ENGAGEMENTS DONNES				
- d'ordre d'établissements de crédit	783,5	296,4	+ 487,1	ns
SOUS-TOTAL	783,5	296,4	+ 487,1	ns
TOTAL (1) (2)	1 728,9	1 127,3	+ 601,6	+ 53,4
ENGAGEMENTS REÇUS				
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	495,0	205,0	+ 290,0	ns
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	2 419,5	1 794,6	+ 624,9	+ 34,8
Engagements reçus sur titres	0,0	0,1	- 0,1	- 77,6
TOTAL (3) (4)	2 914,5	1 999,7	+ 914,8	+ 45,7

(1) Dont opérations avec le Groupe Crédit du Nord

(2) Dont opérations avec le Groupe Société Générale

(3) Dont opérations avec le Groupe Crédit du Nord

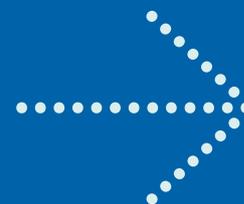
(4) Dont opérations avec le Groupe Société Générale

1 010,7 493,2 + 517,5 ns

- - - -

495,0 205,0 + 290,0 ns

- - - -



NOTE 16 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

(en millions d'euros)

Catégories de contrats selon Règlement
CRB-90-15 modifié

	Opérations clientèle (1)	Retournement opération clientèle (1)	Macro couverture	Micro couverture	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014	Variation 2015/2014	
	A	A	C	B			en valeur	en %
Opérations fermes								
Opération sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
- Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-
- Contrats à terme de change	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres contrats à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
- Swaps de taux d'intérêts	110,0	110,0	4 786,0	-	5 006,0	4 154,2	+ 851,8	+ 20,5
- Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles								
Options de taux d'intérêts	45,9	45,9	235,0	-	326,8	221,4	+ 105,4	+ 47,6
Options de change	119,0	119,0	-	-	238,0	194,6	+ 43,4	+ 22,3
Autres options	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	274,9	274,9	5 021,0	-	5 570,8	4 570,2	+ 1 000,6	+ 21,9

(1) Les opérations traitées pour le compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie «A» (spéculatif), de même que leur couverture (seconde colonne).

Pour les Swaps de couverture, la seule contrepartie est le Crédit du Nord.

Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

(en millions d'euros)

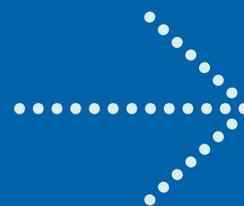
	31/12/2015	31/12/2014
Opérations fermes		
Opération sur marchés organisés		
- Contrats à terme de taux d'intérêts		
- Contrats à terme de change		
- Autres contrats à terme		
Opérations de gré à gré		
- Swaps de taux d'intérêts	270,1	330,9
- Autres		
Opérations conditionnelles		
Options de taux d'intérêts	0,6	0,1
Options de change		
Autres options		
TOTAL	270,7	331,0



NOTE 17 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊT

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS				
<i>Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit</i>				
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	10,0	8,7	+ 1,3	+ 14,9
Titres et valeurs reçus en pension	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	10,0	8,7	+ 1,3	+ 14,9
<i>Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle</i>				
Créances commerciales	2,1	2,2	- 0,1	- 3,6
Autres concours à la clientèle				
- Crédits de trésorerie (1)	33,2	18,5	+ 14,7	+ 79,5
- Crédits à l'exportation	0,1	0,1	+ 0,0	- 15,2
- Crédits d'équipement	23,7	26,3	- 2,6	- 9,9
- Crédits à l'habitat	104,2	104,0	+ 0,2	+ 0,1
- Autres crédits à la clientèle (1)	4,9	18,8	- 13,9	- 73,9
Comptes ordinaires débiteurs	26,2	26,4	- 0,2	- 0,7
Titres et valeurs reçus en pension	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	194,4	196,3	- 1,9	- 1,0
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-	3,3	- 3,3	ns
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	204,4	208,3	- 3,9	- 1,9
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES				
<i>Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit</i>				
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	-4,7	-5,8	+ 1,1	- 18,6
Titres et valeurs donnés en pension	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-4,7	-5,8	+ 1,1	- 18,6
<i>Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle</i>				
Comptes d'épargne à régime spécial	-22,5	-25,1	+ 2,6	- 10,4
Autres dettes envers la clientèle	-5,6	-8,0	+ 2,4	- 29,9
Titres et valeurs donnés en pension	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-28,1	-33,1	+ 5,0	- 15,1
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-	-	-	-
<i>Autres intérêts et charges assimilées</i>	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-32,8	-38,9	+ 6,1	- 15,7
TOTAL NET	171,6	169,4	+ 2,2	+ 1,3

(1) Des concours ont été reclassés en 2015 de la ligne «autres crédits à la clientèle» vers la ligne «crédits de trésorerie», cette dernière rubrique correspondant mieux à la nature de ces concours (cf. note 4)



NOTE 18 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable				
Provençale de Participations	-	0,3	- 0,3	ns
Autres	0,8	0,8	+ 0,0	+ 0,9
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme				
Banque Courtois	1,6	3,3	- 1,7	- 50,6
Banque Rhône-Alpes	1,0	1,0	+ 0,0	- 0,4
TOTAL	3,4	5,4	- 2,0	- 36,6

NOTE 19 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Commissions bancaires				
Mouvement	16,6	16,0	+ 0,6	+ 3,6
Gestion de compte	18,0	14,3	+ 3,7	+ 26,0
Dépassement	16,9	16,2	+ 0,7	+ 3,9
Moyens de paiement	3,2	2,4	+ 0,8	+ 37,9
Gestion des prêts	2,5	1,8	+ 0,7	+ 40,8
Télématiques	6,0	6,0	+ 0,0	+ 0,2
Monétiques (1)	23,4	23,8	- 0,4	- 1,9
Engagements	4,5	4,8	- 0,3	- 6,1
Prestations de services	9,8	8,9	+ 0,9	+ 10,5
Autres	1,7	1,2	+ 0,5	+ 39,6
SOUS-TOTAL	102,6	95,4	+ 7,2	+ 7,6
Commissions financières				
Placement actions et OPCVM	2,2	1,1	+ 1,1	+ 94,8
Gestion OPCVM	8,8	7,9	+ 0,9	+ 11,0
Droits de garde	2,0	2,3	- 0,3	- 12,6
Bourse	1,5	1,5	+ 0,0	- 0,1
Placement de contrats d'assurance	28,8	28,4	+ 0,4	+ 1,3
Autres	1,5	1,2	+ 0,3	+ 25,6
SOUS-TOTAL	44,8	42,4	+ 2,4	+ 5,8
Commissions sur opérations avec l'étranger				
Opérations d'import-export	1,3	1,5	- 0,2	- 8,8
Autres	1,0	0,9	+ 0,1	+ 5,5
SOUS-TOTAL	2,3	2,4	- 0,1	- 3,4
TOTAL NET	149,7	140,2	+ 9,5	+ 6,8

(1) En 2014, 0,4 M€ de charges de traitements des flux monétiques étaient incluses dans «les autres résultats d'exploitation bancaire» (cf. note 21), alors que dans le rapport de gestion (approche analytique), ces charges venaient en minoration des commissions monétiques.

Depuis 2015, ces charges sont comptablement enregistrées dans les commissions monétiques.
Si le traitement comptable de 2014 avait été identique à celui de 2015, les évolutions auraient été les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Commissions monétiques	23,4	23,4	-	- 0,2
Commissions bancaires	102,6	95,0	+ 7,6	+ 8,0
Commissions nettes	149,7	139,8	+ 9,9	+ 7,1

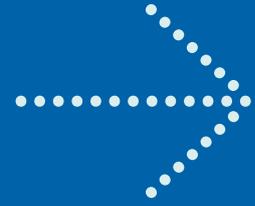
NOTE 20 - RÉSULTAT NET SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Résultat net sur portefeuille de négociation				
Résultat sur instruments financiers à terme	42,3	37,0	+ 5,3	+ 14,5
Résultat net des opérations de change	2,9	2,1	+ 0,8	+ 36,6
Résultat certificats de dépôts et BMTN	0,1	0,0	+ 0,1	ns
TOTAL NET	45,3	39,1	+ 6,2	+ 15,6

NOTE 21 - AUTRES RÉSULTATS D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Résultat net sur cessions d'immobilisations hors d'exploitation				
Plus ou moins-values nettes	0,0	0,5	- 0,5	ns
SOUS-TOTAL	0,0	0,5	- 0,5	ns
Produits accessoires				
Revenus des immeubles	0,0	0,1	- 0,1	- 64,9
Charges flux monétiques (1)	0,0	-0,4	+ 0,4	ns
Autres	-0,5	-1,4	+ 0,9	- 64,4
SOUS-TOTAL	-0,5	-1,7	+ 1,3	- 72,0
Dotations amortissements Immobilisations hors exploitation	-0,1	-0,1	-	+ 0,4
SOUS-TOTAL	-0,1	-0,1	-	+ 0,4
TOTAL	-0,6	-1,3	+ 0,7	- 53,1

(1) 0,4 M€ de charges de traitements des flux monétiques, reclassées analytiquement en minoration des commissions bancaires en 2014 (cf.note 19)



NOTE 22 - FRAIS DE PERSONNEL

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Rémunérations du personnel	-68,1	-67,4	- 0,7	+ 1,1
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-26,5	-25,6	- 0,9	+ 3,4
Charges de retraite	-9,7	-10,1	+ 0,4	- 4,1
Régimes à cotisations définies	-8,5	-8,8	+ 0,3	- 3,6
Régimes à prestations définies	-1,2	-1,3	+ 0,1	- 7,7
Autres charges sociales et fiscales	-2,4	-1,8	- 0,6	+ 34,1
Participation, intéressement	-8,1	-7,9	- 0,2	+ 2,7
Intéressement	-4,1	-4,3	+ 0,2	- 5,0
Participation	-4,0	-3,6	- 0,4	+ 11,9
TOTAL	-114,8	-112,8	- 2,0	+ 1,8

Le montant global des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction de la Banque au cours de l'exercice 2015 s'élève à 698 537 € (rémunérations brutes des membres du Directoire présents au 31/12/2015).

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil de Surveillance.

	2015	2014
Effectif inscrit au 31 décembre	1 573	1 579
Effectif moyen du personnel en activité	1 420,4	1 446,7
- Cadres	762,8	752,7
- Techniciens	634,6	672,5
- Effectifs Monaco	23,0	21,5



NOTE 23 - AVANTAGES AU PERSONNEL

1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Société Marseillaise de Crédit se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de la Société Marseillaise de Crédit regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

2.1. Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2015 Postérieurs à l'emploi	31/12/2014 Postérieurs à l'emploi
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	2,1	1,0
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	0,3	0,3
Solde net du bilan	2,4	1,3
Ventilation du solde net du bilan		
Valeur actualisée des engagements financés	26,1	27,7
Juste valeur des actifs de financement	(18,3)	(18,5)
A - Solde des régimes financés	7,8	9,2
B - Valeur actualisée des engagements non financés	-	-
Éléments non encore reconnus		
Coûts des services passés non comptabilisés	5,0	5,6
Pertes ou (gains) nets actuariels non comptabilisés	0,4	2,2
Actifs distincts	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-
C - Total des éléments non encore reconnus	5,4	7,8
A + B - C = Solde net	2,4	1,3

Notes :

1. Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte du corridor.

2. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

3. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

2.2. Charges actuarielles des régimes

(en millions d'euros)	31/12/2015 Postérieurs à l'emploi	31/12/2014 Postérieurs à l'emploi
Coût des services de l'année y compris charges sociales	1,1	0,9
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés	0,6	0,6
Effet des liquidations / réductions	-	-
Coût financier	0,3	0,6
Rendement attendu des actifs des régimes	(1,1)	(1,0)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-
Ecarts actuariels	0,2	0,1
Effet du changement du plafond d'actifs	-	-
Modifications du périmètre et autres ajustements de la période	-	-
Total des charges du régime	1,2	1,1

2.3. Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

2.3.1. Variations de la valeur actuelle des obligations

(en millions d'euros)	2015 Postérieurs à l'emploi	2014 Postérieurs à l'emploi
Valeur au 01.01	27,7	26,0
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	1,1	0,9
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés	-	-
Coût financier	0,3	0,6
Ecarts actuariels générés dans l'exercice	(0,3)	2,5
Conversion en devises	-	-
Prestations servies	(2,6)	(2,3)
Transferts, réductions et autres	-	-
Valeur au 31.12	26,1	27,7

2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

(en millions d'euros)	2015 Postérieurs à l'emploi	2014 Postérieurs à l'emploi
Valeur au 01.01	15,0	14,0
Rendement attendu des actifs de régime	1,0	0,9
Rendement attendu des actifs distincts	-	-
Ecarts actuariels générés dans l'exercice	0,4	0,5
Conversion en devises	-	-
Cotisations salariales	-	-
Cotisations patronales	-	1,1
Prestations servies	(1,8)	(1,5)
Transferts, liquidations et autres	-	-
Valeur au 31.12	14,6	15,0



2.4. Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 24 % d'obligations, 54 % d'actions et 22% autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les cotisations employeurs éventuellement versées pour 2015 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies seront déterminées suite aux évaluations réalisées en fin d'année.

2.4.2. Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(en millions d'euros)	2015 Postérieurs à l'emploi	2014 Postérieurs à l'emploi
Actifs des régimes	1,3	1,5
Actifs distincts	-	-

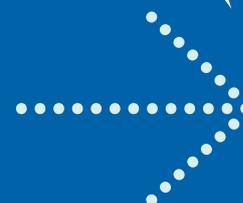
Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5.

2.5. Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(En pourcentage de l'élément mesuré)	2015 Postérieurs à l'emploi	2014 Postérieurs à l'emploi
Variation de +1% du taux d'escompte Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-7,3%	-7,3%
Variation de +1 % du taux d'inflation long terme Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	7,2%	6,9%
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	7,7%	7,8%

Note :

1. Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements (impact sur la valeur actuelle des obligations), ou par la juste valeur des actifs ou par la charge N+1 attendue (impact sur le total net des charges).



3. Autres avantages à long terme

D'autres avantages à long terme sont consentis au personnel du groupe, comme les programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail.

Ce sont d'autres avantages que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à 7,5 millions d'euros.

Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à 0,8 million d'euros.

NOTE 24 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Impôts et taxes	-8,2	-6,2	- 2,0	+ 33,0
Autres charges				
Loyers et charges locatives	-10,4	-11,8	+ 1,4	- 11,8
Frais postaux et télécommunications	-3,8	-3,9	+ 0,1	- 1,1
Services extérieurs et divers	-22,4	-18,9	- 3,5	+ 18,1
Transports et déplacements	-4,9	-5,3	+ 0,4	- 8,3
Charges refacturées par le Groupe	-66,2	-68,9	+ 2,7	- 4,0
Charges refacturées au Groupe	3,8	3,6	+ 0,2	+ 5,0
SOUS-TOTAL	-103,9	-105,3	+ 1,4	- 1,3
TOTAL	-112,1	-111,4	- 0,7	+ 0,6

Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS (1)	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	68,0	68,0	68,0	68,0	5,0	5,9
Missions accessoires						

(1) Commissaires aux comptes de la succursale de Monaco



NOTE 25 - COUT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Charge nette des provisions sur créances douteuses clientèle				
Dotations aux provisions	-56,2	-50,8	- 5,4	+ 10,5
Reprises de provisions	28,2	34,5	- 6,3	- 18,3
Créances irrécouvrables non provisionnées	-3,7	-2,7	- 1,0	+ 38,6
Récupération sur créances amorties	0,5	0,9	- 0,4	- 50,1
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-11,5	-8,6	- 2,9	+ 34,0
Utilisations de provisions	11,5	8,6	+ 2,9	+ 34,0
Effets d'actualisation sur provisions et créances douteuses	-5,0	-3,9	- 1,1	+ 26,1
SOUS-TOTAL (1)	-36,2	-22,0	- 14,2	+ 64,3
Charge ou produit net des provisions pour risques				
<i>Sur engagements par signature</i>				
Dotations	-3,2	-3,4	+ 0,2	- 5,2
Reprises	2,8	2,9	- 0,1	- 5,6
<i>Sur litiges</i>				
Dotations	-0,4	-1,5	+ 1,1	- 70,0
Reprises	0,4	0,1	+ 0,3	ns
Utilisations de provisions	0,0	0,1	- 0,1	- 60,2
Pertes couvertes par une provision	0,0	-0,1	+ 0,1	- 60,2
Pertes non couvertes par une provision	-0,6	-0,4	- 0,2	+ 23,6
<i>Sur concours douteux clientèle</i>	1,1	-1,3	+ 2,4	ns
SOUS-TOTAL	0,1	-3,6	+ 3,7	ns
Autres provisions				
Dotations aux provisions sectorielles	0,0	-0,4	+ 0,4	- 92,2
Reprises de provisions sectorielles	1,2	4,5	- 3,3	- 73,0
SOUS-TOTAL	1,2	4,1	- 2,9	- 71,7
TOTAL	-34,9	-21,5	- 13,4	+ 62,2

(1) Depuis 2013, harmonisation de la comptabilisation des provisions dans le Groupe Crédit du Nord convergeant vers une méthodologie statistique en conformité avec la norme IFRS 9 sur le provisionnement collectif.

NOTE 26 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Résultat net sur titres de participation et filiales				
Plus ou moins-values nettes (1)	9,7	0,2	+ 9,5	ns
Provisions sur titres	-0,1	-0,1	+ 0,0	- 15,6
SOUS-TOTAL	9,6	0,1	+ 9,5	ns
Résultat net sur cessions d'immobilisations d'exploitation				
Plus-values de cession	0,8	0,1	+ 0,7	ns
Moins-values de cession	0,0	-	-	ns
SOUS-TOTAL	0,8	0,1	+ 0,7	ns
TOTAL	10,4	0,2	+ 10,2	ns

(1) En décembre 2015, les participations de la Société Marseillaise de Crédit au capital de la Banque Courtois et de la Banque Rhône-Alpes, résultant des apports partiels d'actifs réalisés en 2012, ont été cédées au Crédit du Nord qui détient désormais 100 % de ces deux établissements. Cette opération s'est traduite par une plus-value de cession de 9,7 M€.

NOTE 27 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variation 2015/2014	
			en valeur	en %
Charge fiscale courante	-35,2	-31,0	- 4,2	+ 13,7
Charge fiscale différée	-0,9	-1,9	+ 1,0	- 51,7
TOTAL	-36,1	-32,9	- 3,3	+ 10,0

Réconciliation entre le taux d'impôt normatif et le taux d'impôt effectif :

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat avant impôt (en millions d'euros)	109,0	98,2
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3% et la contribution exceptionnelle de 10,7%)	38,00%	38,00%
Différences permanentes	0,26%	0,03%
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-2,92%	-0,05%
Effet de l'imposition des dividendes selon le régime mère-filles	-0,87%	-1,69%
Effet du différentiel de taux d'imposition sur le résultat de la succursale de Monaco	0,00%	-0,16%
Solde de l'impôt sur les sociétés de l'année précédente	0,40%	0,63%
Régularisation de crédits d'impôt exercices antérieurs		-1,81%
Effet fiscal des Prêts à Taux Zero	-0,57%	-0,47%
Effet des mesures fiscales en faveur du mécénat	-0,03%	-0,03%
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)	-0,65%	-0,74%
Autres éléments divers	-0,47%	-0,24%
Taux effectif d'imposition	33,15%	33,46%

NOTE 28 - EMPLOIS ET RESSOURCES VENTILÉS SELON LA DURÉE RESTANT A COURIR

(en millions d'euros)	Durées restant à courir au 31 Décembre 2015				
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit	516,6	13,3	2,9	1 162,2	1 695,0
Opérations avec la clientèle	952,4	515,3	2 040,7	2 379,9	5 888,3
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
TOTAL	1 469,0	528,6	2 043,6	3 542,1	7 583,3
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit	489,3	13,6	207,9	417,2	1 128,0
Opérations avec la clientèle	5 863,3	50,2	330,0	0,0	6 243,5
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
TOTAL	6 352,6	63,8	537,9	417,2	7 371,5

NOTE 29 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 Décembre 2015

Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part de capital détenu (en%)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire 2015	Résultat de l'exercice 2015	Dividendes encaissés en 2015
---------	------------------------------	------------------------------------	--	---	---------------------------------------	---------------------------	-----------------------------	------------------------------

(en milliers d'euros)

A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues par la Société Marseillaise de Crédit, dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Banque

Filiales (50% au moins du capital détenu)

Provençale de Participations 75 rue Paradis - 13006 Marseille	6 720	487 712	100	7 208	-	-	-	330	-
Massilia Participations Immobilières 75 rue Paradis - 13006 Marseille	3 000	-2 631	99,99	369	-	31	-	30	-

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Participations non reprises au paragraphe A

a) Participations françaises

Banque Courtois 33 rue de Rémusat - 31000 Toulouse	18 400	96 010	0,00	0	-	-	169 139	50 398	1 650
Banque Rhône-Alpes 20-22 boulevard Edouard Rey 38000 Grenoble	12 563	122 142	0,00	0	-	-	150 790	30 231	973

En décembre 2015, les participations de la Société Marseillaise de Crédit au capital de la Banque Courtois et de la Banque Rhône-Alpes, résultant des apports partiels d'actifs réalisés en 2012, ont été cédées au Crédit du Nord qui détient désormais 100 % de ces deux établissements. Cette opération s'est traduite par une plus-value de cession de 9,7 M€.

b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Marseillaise de Crédit, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des provisions sur avantages du personnel. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

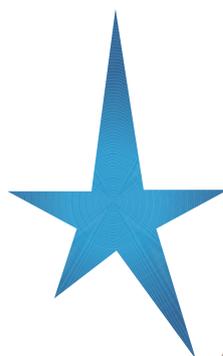
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion du directoire. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 21 avril 2016
Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG & AUTRES
Vincent Roty

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Marc MICKELER



Rapport spécial des commissaires aux comptes

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES



Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

→ Avec la société **Massilia Participations Immobilières**, filiale de votre société

a) Nature et objet

Votre société détient un compte courant d'associé sur Massilia Participations Immobilières. Votre société a renoncé jusqu'au 31 décembre 2016 à exiger le remboursement de son compte courant d'associé.

Modalités

Au 31 décembre 2015, le montant du compte courant s'est élevé à 364.058,30 €. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

b) Nature et objet

Votre société a signé une convention de gestion administrative et comptable avec la société Massilia Participations Immobilières le 20 Janvier 1998.

Modalités

Au titre de 2015, le montant facturé hors taxes s'est élevé à 12.195,92 €.

→ Avec la société **Provençale de Participations**, filiale de votre société

a) Nature et objet

Le 30 septembre 1998, votre société a signé une convention de gestion financière des actifs avec Provençale de Participations.

Modalités

Au titre de 2015, le montant facturé hors taxes s'est élevé à 6.097,96 €.

b) Nature et objet

Le 30 septembre 1998, votre société a signé une convention de gestion administrative et comptable avec la société Provençale de Participations.

Modalités

Au titre de 2015, le montant facturé hors taxes s'est élevé à 6.097,96 €.

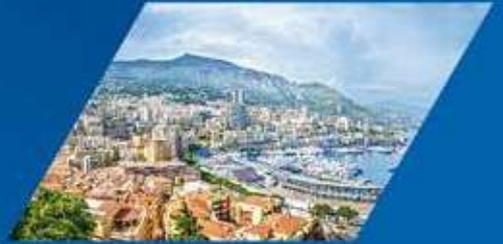
Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense,
le 21 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

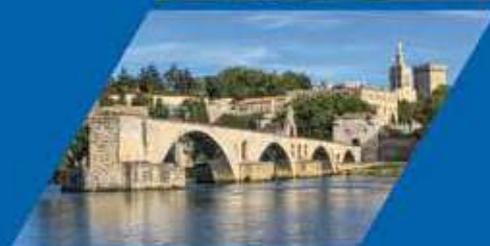
DELOITTE ET ASSOCIES
Jean-Marc MICKELER

ERNST & YOUNG
ET AUTRES
Vincent ROTY





RAPPORT ANNUEL 2015



Retrouvez nous sur :



Téléchargez nos applis :



Société Marseillaise de Crédit

